

# RAPIDE RÉUSSITE D'UNE ENQUÊTE CRIMINELLE

par le Capitaine PACOT

Le 15 novembre 1960, à 8 heures précises, le commandant de compagnie des Sables-d'Olonne sort de son bureau et se dirige vers le personnel de la brigade du chef-lieu, figé en ligne sur un rang, dans la cour de la caserne. C'est, en effet, le jour de l'inspection annoncée ; le pavillon flotte, et la vieille caserne, astiquée dans ses coins et ses recoins, est prête pour la traditionnelle inspection annuelle.

Mais le capitaine tient un petit papier qu'on vient de lui remettre : il s'agit d'un message de la brigade de Talmont, relatant une agression commise, dans la nuit, au bourg de Jard-sur-Mer, sur la personne d'une hôtelière âgée, par plusieurs individus masqués qui, après l'avoir frappée sauvagement à coups de barre de fer, ont cambriolé son établissement.

La décision est prise aussitôt et traduite dès que le personnel a « reposé les armes » :

— Inspection remise à plus tard. Gendarmes X..., Y... et Z..., prenez une voiture, la mallette de police judiciaire, l'appareil photographique, et rejoignez-moi au bourg de Jard, à l'hôtel du Cheval Blanc, où je me porte immédiatement.

\*\*

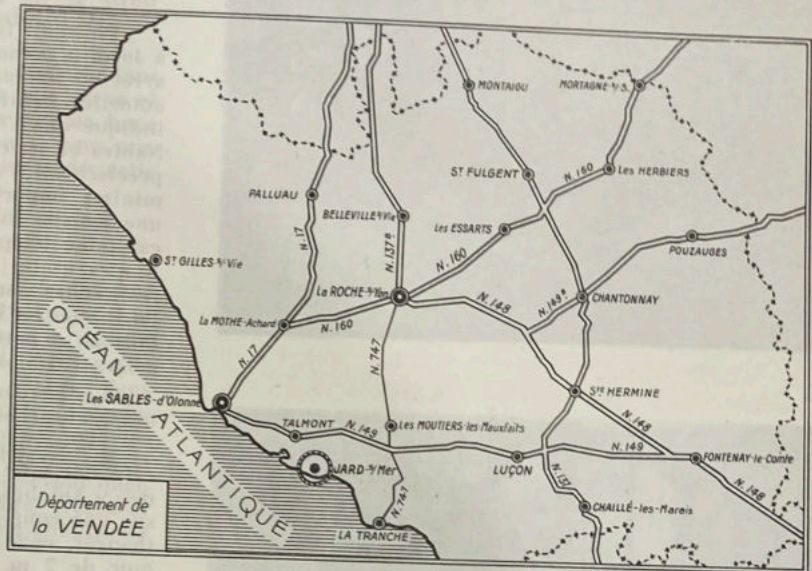
Café-hôtel du Cheval Blanc.

A — Grille escaladée par les malfaiteurs.

B — Cour donnant sur la cuisine et l'arrière de la salle de consommation.

C — Entrée de la salle de consommation.

D — Entrée de la salle entrepôt colis donnant rue de l'Océan.



Que s'était-il passé ?

Vers 6 h. 45, monsieur V..., fermier à Jard-sur-Mer, entend de faibles appels « au secours » émanant de l'hôtel du Cheval Blanc, tenu par mademoiselle Lucie R..., âgée de 69 ans. Trouvant grande ouverte la porte du café donnant sur la rue de l'Océan, il entre et monte jusqu'à la chambre de l'étage, impressionné au passage par le désordre qui règne dans la salle du débit et dans la cuisine, ainsi que par les nombreuses traces de sang qui maculent cette dernière pièce et l'escalier. Avec beaucoup de difficultés, il ouvre la porte derrière laquelle est accumulé le contenu de deux armoires. Il découvre mademoiselle R... allongée toute habillée sur son lit et saignant abondamment de la tête.

Monsieur V... appelle alors le curé de Jard, dont le presbytère fait face à l'hôtel du Cheval Blanc.

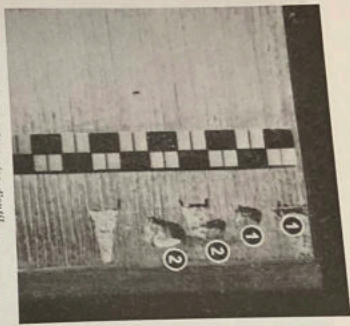
L'ecclésiastique téléphone sans délai à un médecin, puis à la brigade de gendarmerie de Talmont. Il rejoint ensuite le fermier au chevet de la victime. Celle-ci, malgré une fracture du crâne, n'a pas perdu connaissance et dit avoir été attaquée, vers une heure du matin, par quatre individus masqués, dont une femme, alors qu'elle ouvrait la porte de sa cuisine pour faire sortir son chat. Ses agresseurs l'ont violemment frappée à la tête à l'aide d'une barre de fer, puis ont tranquillement fouillé toutes les pièces de la maison, fracturant portes et tiroirs, faisant main basse sur l'argent (1.500 NF environ) et les modestes bijoux de leur victime. Elle n'a reconnu aucun de ses agresseurs.

Aux gendarmes de Talmont, arrivés sur les lieux peu avant 8 heures, mademoiselle R... a le temps de confirmer les faits (très brièvement, étant donné son état) avant d'être évacuée sur l'hôpital des Sables-d'Olonne. Bien entendu, les gendarmes, avant leur départ, ont rendu compte des faits au commandant de









Prison de Nantes. Trois de ces deux suspects (celui gauche) du bagne deux corps retenus sur le toit central (celui gauche) du bagne deux corps retenus sur le toit central (celui gauche) du bagne deux corps

objet permettant de les identifier. L'enquête démarra en effet sur les soupçons initiaux des gendarmes de la brigade à l'encontre du jeune R..., individu peu recommandable, habitant Nantes mais originaire de Jardi. Toutefois, personne, la veille ni dans la soirée, ne l'a aperçu dans le « pays ».

A toutes fins utiles, le capitaine envoya un gendarme interroger les parents de R..., afin de savoir s'il est passé chez eux au cours de la nuit précédente, et d'obtenir des renseignements d'identité. Les parents se déclinèrent de l'avoir vu. A l'appui de leurs dires, ils exhibèrent le talon d'un mandat leur ayant été envoyé par une amie de R..., (avec laquelle ce dernier vit en concubinage) en renforcement d'un prêt récent. Bonne nouvelle ! Le gendarme saisit ce talon de mandat qui porte le nom et l'adresse de l'expéditrice, laquelle se fait appeler madame R..., Pierre (en réalité, madame Bar, dont le mari est en prison) demeurant à La Chapelle-sur-Erdre (L.-A.). D'après le cachet postal, le mandat a été expédié de Nantes le 12 novembre.

Un contact téléphonique est aussitôt pris avec la brigade de Sautron, dont dépend la commune de La Chapelle-sur-Erdre.

Quelques instants avant, la brigade des recherches de Nantes a fait savoir que R... a disparu de son domicile depuis la veille à 18 heures environ. Connaissant ses fréquentations, les gendarmes se sont rendus chez l'un de ses amis, P..., qui a disparu dans les mêmes conditions (la femme de ce dernier ignore où il se trouve et s'inquiète de son absence).

A 10 h. 45, la brigade de Sautron téléphone qu'elle a découvert Pierre R... à son domicile. Fait curieux : on y a trouvé aussi un canard... dont le signalement correspond, si l'on peut dire, à celui des volatiles dérobés à Jardi. Quand la chance s'en mêle !...

A 11 h. 30, cette même brigade a mis la main sur R... inconnu qui demeurait à La Chapelle-sur-Erdre. L., commandant de compagnie lui demanda alors de jurer à vue étroite l'intérêt et son amie. Il déclara d'envoyer à Sautron son adjudant-chef adjoint pour continuer l'enquête dans cette direction. Il ne faut pas oublier, en effet, que les malfaiteurs étaient quatre (et non deux) et qu'il importait de retrouver l'argent et les bijoux volés.

De 10 h. 45 à 11 h. 30, le chien policier a été mis en piste. Evidemment, il ne peut suivre le trajet emprunté par une voiture. Mais après avoir harité les abords de la maison à proximité de laquelle les canards ont été dérobés, il revint rue de l'Océan, en direction de l'hôtel du Cheval Blanc, confirmant ainsi la thèse, très probable au départ, que les voleurs de canards ont aussi les auteurs de l'agression.

Vers 12 h. 30, le commandant de compagnie aux Sables-d'Olonne, accompagné de son adjudant-chef a donc vécu la première phase d'une enquête qui va être amenée à poursuivre ailleurs.

Il fallait, en effet, d'une part entendre les deux suspects appréhendés et perquisitionner au domicile de Pierre R..., à La Chapelle-sur-Erdre, d'autre part « cueillir » rapidement, où qu'ils puissent se trouver les deux complices non encore identifiés.

Or, La Chapelle-sur-Erdre est en bordure extérieure de la circonscription du tribunal de Nantes, limitrophe de celui des Sables-d'Olonne. Il est donc possible d'agir d'initiative dans le cadre du bagne ? Ahn dans quel sens ? L'enquête nous le dira.

14 heures, se rendre compte des faits au procureur à la République et demander une commission rogatoire spéciale qui lui permettra de poursuivre l'enquête « partout où besoin sera ». Le procureur requiert le chef de la brigade de Sautron d'ouvrir une information le-champ le juge d'instruction de compagnie est aussi contre R..., et le commandant de compagnie est aussi prévus par l'article 5 de l'article 18 du C.P.P.

Ce document est remis à l'adjudant-chef adjoint qui, avec un gendarme secrétaire, se rend à Sautron où il arrive vers 16 h. 30. Après avoir interrogé la brigade des deux suspects, il se transporte au domicile du commandant de brigade locale au domicile de Pierre R... La perquisition qu'il y opère se révèle fructueuse. Successivement, sont découverts : dans la cuisine, à partir des bijoux de mademoiselle R..., puis dans un fond d'un tiroir, un portefeuille contenant 90 francs et une femme B..., s'emporte et « pique » une crise de nerfs. Mais sous un tas de vieux sacs, à la cave, sont cachés une gendarmerie ensanguinée, un lapin et un mort, ainsi que quelques bouteilles de cognac et vin d'Alsace (provenant du débit de mademoiselle R...).

Tout ceci mérité, bien entendu, une sévère sanction avec R... et la femme B... Il y a encore références, mais elles ne sauraient durer. Jugeant l'explication ne pouvant ni la brigade, où les suspects recommandent bientôt leur participation criminelle.

Voyant que les enquêteurs connaissent l'adresse de P..., camarade de R..., qui a quitté Nantes avec la veille au soir, R... avoue aussi la participation à l'acte et donne le nom du quatrième complice : le habitant Nantes.

Ces résultats ne sont acquis qu'en fin d'après-midi. La brigade des recherches de Nantes est immédiatement alertée. Puis l'adjudant-chef reçoit l'ordre de rendre aux Sables-d'Olonne R... et la femme B... qui sont enfermés dans les chambrées de sûreté.

Vers 20 heures, la brigade des recherches de Nantes avise le commandant de compagnie des Sables-d'Olonne que P... et S... sont passés au domicile de

dernier (P..., habité, en effet, chez S...), puis ressortis, vraisemblablement « en bordée ». Mais, grâce à une bonne connaissance du « milieu », natifs, le flic se resserre et les deux bandits sont appréhendés le lendemain, 16 novembre, à 6 heures, à leur domicile commun.

Avise immédiatement, le commandant de compagnie envoie de nouveau son adjoint poursuivre l'enquête, à Nantes cette fois.

De 9 heures à 10 heures, P... et S... sont entendus dans les bureaux de la Brigade des recherches de Nantes. Ils nient formellement toute participation à l'affaire de Jardi-sur-Mer.

De 10 heures à 12 heures, audition de la femme P... et de l'arme de S... : elles admettent que les deux hommes sont passés chez eux dans la nuit du 14 au 15 novembre.

A 14 heures, perquisition minutieuse au domicile de P... Il s'agit d'un tandem de deux pièces, où vivent quatre adultes et deux enfants. Tout est sale, répugnant. La voiture de S... une « traction avant », est saisie et déposée à la gendarmerie de Nantes (elle contient un pied de biche, métallique sur l'emploi duquel S... a des difficultés à s'exprimer).

N'ayant rien découvert chez P..., l'adjudant-chef décide de retourner à La Chapelle-sur-Erdre et d'y effectuer une nouvelle perquisition chez la femme B... (en présence des parents de l'intéressée). Dans un tiroir qui lui a « échappé » la première fois — il paraît faire corps avec le bas d'une armoire — il trouve des billets de banque tout froissés, puis, à la cuisine, un fond d'une poêle, le reste des bijoux de mademoiselle R... Pendant ce temps, P... et S... sont restés à Nantes, attentivement gardés à vue. L'adjudant-chef les rejoint et les ramène aux Sables-d'Olonne où ils arrivent vers 19 heures.

En fin de nuit, prévoyant qu'il y aurait pas mal de choses à « mettre au point » une fois tout ce beau monde réuni, le capitaine avait demandé au procureur une autorisation de prolongation de garde à vue de 24 heures.

Une grande partie de la nuit du 16 au 17 novembre se passe, en effet, en interrogatoires et en confrontations. P... et S..., notamment, sont « durs à la détente ». Enfin, les quatre prévenus, se croyant réciproquement « non-chargés », finissent par avouer.

L'inspecteur du coup est R... Il connaissait l'histoire et savait quelle possédait quelques économies. Vers le 10 novembre, accompagné de Pierre R..., il prend contact avec ses amis pour régler les détails de l'opération. Le transport de Nantes à Jardi est effectué dans la voiture de S... Arrivés devant l'hôtel du Cheval Blanc à 23 h. 30 le 14 novembre, les malfaiteurs doivent fouger leur frein car la cuisine est éclairée. C'est alors qu'ils peuvent le temps, ils vont, à quelques centaines de mètres de là, voler des canards et des lapins.

Vers 1 heure du matin, ils escaladent la grille de l'hôtel et se présentent à la porte de la cuisine, que mademoiselle R... ouvre précipitamment pour faire sortir son chat. Bousculée et malmenée, mademoiselle R... se défend. S... la prend à la gorge tandis que P... lui assène de violents coups dans le pied de biche ». Elle s'écarte dans un coin de la cuisine, ensanguinée, et y reste sous la surveillance de P... pendant que les trois malfaiteurs fouillent toute la maison, franchissant les tiroirs, s'emparant de l'argent, des bijoux ainsi que de quelques bouteilles de vin et de cognac sur le comptoir. Vers

2 heures, l'opération terminée, le quatuor reprend la route de Nantes, via La Chapelle-sur-Erdre, où R... et la femme B... sont déposés au passage.

Le 17 novembre, à 10 heures, les quatre malfaiteurs sont présentés au juge d'instruction des Sables-d'Olonne avec une procédure étoffée qui constituera, pour ce magistrat, la base de son information.

Ils ont été appréhendés deux par deux, respectivement à 4 heures et 22 heures après le début de l'enquête, à plus de 100 kilomètres du lieu de leur forfait.

En outre, quelques jours plus tard, la brigade des Sables-d'Olonne faisait la preuve que R... et la femme B... avaient récemment cambriolé une villa aux Sables-d'Olonne. Quant à S... et à P..., la police judiciaire établissait ultérieurement qu'ils s'étaient rendus complices, en août 1960, d'une tentative d'agression (identique à celle de Jardi) sur une vieille personne seule dans une maison des Sables-d'Olonne.

Les trois hommes sont tous des récidivistes, plusieurs fois condamnés. L'un d'eux est même « relégable ». La prise était donc bonne.

Les points suivants semblaient mériter d'être mis en lumière :

- La connaissance des lieux et des gens de leur circonscription a permis aux gendarmes de Talmon de soupçonner immédiatement R..., sans preuve ni indice sérieux pourtant.
- Même si les traces et indices divers (explosives défilées, de pas, etc...) ne sont pas compréhensibles immédiatement, il est cependant nécessaire de les relever, car ces preuves matérielles de confondre ultérieurement les malfaiteurs. L'utilisation de la brigade des recherches a donc été pleinement justifiée.
- L'exploitation d'un renseignement obtenu d'une manière fortuite (nom et adresse de la concubine de R... sur le talon de mandat) a été le véritable point de départ des recherches, conditionnant notamment la rapidité et l'efficacité de l'action.
- La collaboration de plusieurs brigades (de deux groupements différents) sous une direction unique a constitué un facteur de succès. L'esprit de coopération qui caractérise notre Arme et l'intérêt porté aux affaires judiciaires ont joué à plein. La rôle des brigades de Nantes-recherches et de Sautron a été très important, et la cohésion ainsi obtenue et ainsi fructueuse que si l'enquête avait mis en oeuvre plusieurs brigades de la même compagnie.
- Il est intéressant de noter les facilités offertes par le nouvel article 18 du Code de procédure pénale : lorsqu'il y a flagrant délit, l'O.P.J. qui dirige l'enquête voit sa compétence territoriale étendue aux ressorts du tribunal et des compagnies qui ont tenu à faire dominer leur compétence sur tout le territoire national (sans distinction) tout le Code de procédure pénale, s'il a augmenté, d'une façon générale et générale de la « dé-fense » et « prévenance » de l'O.P.J. facile ainsi la tâche des enquêteurs.



Cas concret n° 2

## DESTRUCTION D'UNE BANDE REBELLE

par le Capitaine Adrien MARTIN

Avril 1959. L'opération « ETRANGELE » vient de purger le Hodna.

Entre ces deux massifs montagneux, une immense zone de passage, à travers les Hauts-Plateaux, entre Sétif et Bordj-Bou-Arterridj notamment.

Paysage raviné, escarpé, quasi désertique, pratiquement sans possibilités d'accès, à part la R.N. 5 — route de gorges, coupée de failles profondes telles les gorges de l'oued Bou Selham, où le quillier, par exemple, n'aurait pu franchir —, pour permettre au guergour — qui va devenir l'incroyable — de passer au sud le Bou Taleb, au cœur de ce Hodna nettoyé un mois plus tôt.

La voie nord-sud de ces gorges du Bou Selham, dans les gorges de Guergour, coupe la R.N. 5 non loin de Macdonald, petit village à 16 km. à l'ouest de Sétif.

Le 14 août, peu avant 9 heures, le colonel commandant la 10<sup>e</sup> légion *ter* de Gendarmes mobile, le capitaine commandant l'escadron 4/10 *ter*, et l'un de ses lieutenants, le lieutenant R..., quittent Sétif pour Bordj-Bou-Arterridj, où ils vont assister aux obsèques du jeune maréchal des logis-chef de l'escadron 6/10 *ter* tué l'avant-veille par les rebelles au cours d'un combat de mechia.

A Bordj, vers 13 h. 45, demeuré d'urgence, un téléphone par son adjudant commandant le 4/10 *ter* apprend — que, sur demande du commandant territorial, 6 blindés, en ordre de lieutenant de M..., officier en second traité à la résidence, sont partis en fin de matinée pour participer à une opération se déroulant dans la région sud de Macdonald, — que l'encrochage s'avère sérieux, demandant l'évacuation des militaires de l'unité venant d'être blessés et évacués.

Le commandant d'escadron rend compte aussitôt à son chef de corps, encore présent, et demande l'autorisation de rejoindre ses éléments engagés, avec le lieutenant qui l'accompagne.

Les deux officiers arriveront sur les lieux, peu avant 15 heures.

Que s'est-il donc passé depuis le départ de Sétif ? En début de matinée, un civil français de la soude nord-est algérienne se présente au chef de poste de Macdonald, petite agglomération à 3 km. N.E. de Macdonald, et lui déclare qu'une quarantaine de rebelles en uniformes bien armés, sont arrivés dans sa ferme en manifestant l'intention d'y passer la nuit.

Cette ferme est située à 6 km. sud de Macdonald. Avisé sans délai, le commandant du secteur de Sétif monte une opération avec les moyens disponibles, à savoir : 3 compagnies de fanterie (les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Gds du 11/43<sup>e</sup> R.I. + 1<sup>e</sup> de marche formée de deux sections du 11/43<sup>e</sup> R.I.) et d'une de la 6<sup>e</sup> Cie du 43<sup>e</sup> R.I.) avec, dans le premier temps, 1 peloton à 4 blindés de l'escadron 4/10 *ter* de G.M. L'ensemble sera éclairé par « Piper » d'observation.



Ces éléments, qui ont quitté Sétif à 10 heures, ont été d'abord assez loin du repaire supposé de la bande, à partir de 11 heures, resserrent leur dispositif.

A leur approche, une trentaine de rebelles qui, entre temps, étaient remontés vers les mechia sur la côte 929, s'enfuirent vers le sud-ouest par le lit de l'oued Abd el Beg mais, rencontrant le bouclage sud, réfugièrent dans la ferme précédemment citée, grande bâtisse en pierre aux murs épais et solides.

Connaissant bien les lieux pour y avoir déjà passé la nuit, ils organisèrent très rapidement leur défense.

Des son arrivée aux abords immédiats, l'une des deux patrouilles blindées se prit sous un feu violent de mines automatiques qui fit deux blessés à bord d'un blindé et le soldat gendarme... s'écroula tout près de l'engin. D... du détachement de renfort de l'escadron, plus légèrement atteint, la riposte de l'engin n'aurait toutefois deux rebelles par la Gendarmerie : 1 fusi Mauser, des munitions, des documents ; par l'infanterie : 1 fusi 303 et un drapent F. L. N.

La manœuvre conjuguée des 4 blindés dégagea en outre six fantassins fixés le long des murs par le tir rebelle.

L'investissement étant réalisé au plus près et les deux blessés évacués, le P.C. opérationnel, devant l'ampleur prise par l'action, demanda alors, par radio, des moyens de renfort à Sétif.

A 13 heures, deux blindés supplémentaires de l'escadron sont amenés par le lieutenant de M..., qui prend le commandement des éléments engagés du 4/10 *ter*. Dans le même temps, arrivent 2 scout-cars et 1 autodivulgeuse du 129<sup>e</sup> dragons.

A 14 heures, l'aviation intervient pendant que les engins poursuivent par intermittence, au cours de cette phase, deux autres militaires de l'escadron, le gendarme C... et le soldat F... sont légèrement atteints par tirs ; mais six rebelles sont encore abattus par les blindés de la G.M. et des dragons. 1 fusi Mauser et des munitions sont récupérés.

L'affaire en est là à l'arrivée du capitaine commandant le 4/10 *ter* et du lieutenant R...

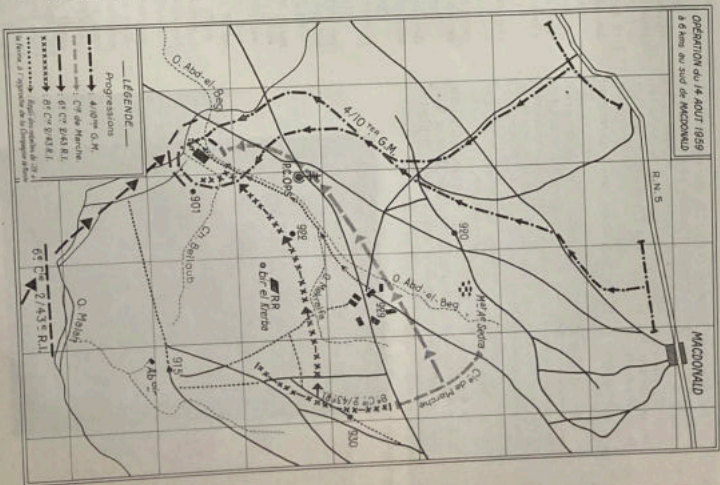
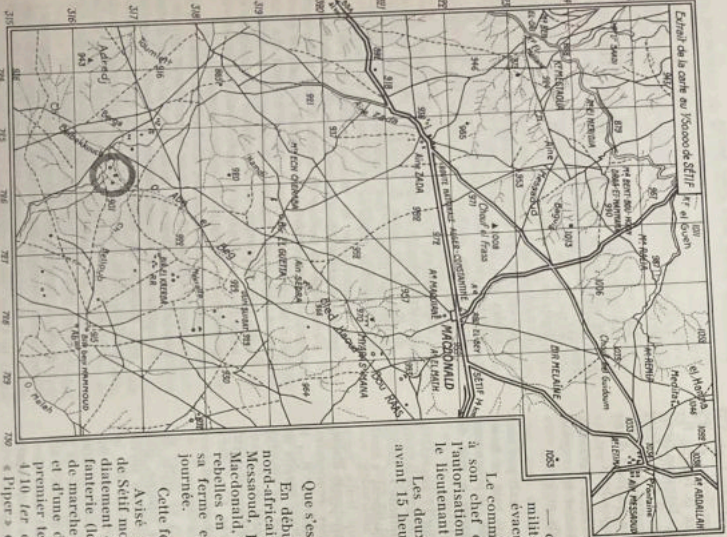
Le capitaine prend le commandement des blindés de son unité. Le lieutenant R... reçoit la responsabilité du bouclage nord et nord-est, le lieutenant de M... conservant le bouclage sud et sud-ouest.

Deux patrouilles de T. 6 (1) sont en pleine action et le *strifling* (2) se poursuit jusqu'à 16 h. 30, heure à laquelle un premier assaut est tenté.

Entre temps, vers 16 heures, le chef de corps et le commandant de groupe ont quitté Bordj-Bou-Arterridj pour Constantine et Sétif, mais s'arrêtent au passage sur les lieux de l'engagement.

Les blindés, qui se sont retirés pour permettre l'action de la chasse, fontent alors sur la ferme,

(1) T. 6 : action d'attaque au sol.  
(2) *Strifling* : mitraillage et bombardement d'obusiers au sol à très basse altitude.





appuyant les compagnies d'infanterie qui convergent vers l'objectif.

Deux scout-cars du 4/10<sup>ter</sup> et une section de la 6<sup>e</sup> Cie du 43<sup>e</sup> R. I., sous les ordres directs du commandant d'escadron, approchent rapidement les faces nord et nord-ouest. A moins de 100 mètres de la position ennemie, se révèle brutalement le feu nourri de 2 F.-M. rebelles. 4 fantassins s'éroulent. Le scout-car derrière lequel progresse le capitaine, sur ordre de celui-ci manœuvre aussitôt pour aller ramasser les blessés à l'abri du blindage et sous la protection des mitrailleuses de l'engin. Au cours de l'exécution du mouvement, les deux servants, gendarmes R... et D... sont grièvement blessés (par balles) ainsi qu'un autre membre de l'équipage, brigadier L..., du détachement de renfort du 4/10<sup>ter</sup> (par éclats).

Les blessés — le sergent B... du 43<sup>e</sup> R. I., meurt presque aussitôt dans les bras de l'officier — sont chargés avec difficulté, puis transportés immédiatement au P. C., en même temps qu'une demi-section qui ne peut rester en terrain absolument nu sous le tir ajusté des rebelles.

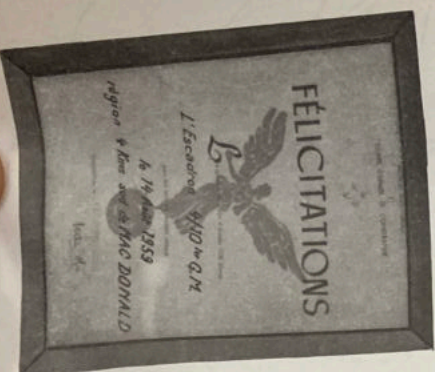
Le deuxième scout-car, et l'A. M. du lieutenant de M... alerte par radio, prennent à leur charge le dégagement de l'autre demi-section, cloûte au sol par le feu ennemi ; mais des éclats atteignent, dans le scout-car, les gendarmes G... et T... dans l'A. M., par ricochet, le gendarme B...

L'escadron 4/10<sup>ter</sup> est donc particulièrement éprouvé.

Les équipages encore au contact n'en poursuivent pas moins, avec un sang-froid remarquable, leurs tirs de neutralisation. Les blessés peu atteints continuent le feu eux aussi et ne se laisseront évacuer que bien plus tard, sur ordre formel.

Le tir acharné des rebelles va encore faire une victime dans les rangs de la Gendarmerie.

Le gendarme M... de l'escadron 1/10<sup>ter</sup>, fait partie de la protection qui accompagne le colonel dans sa V. L. Il n'a, en principe, rien à faire dans l'action. Il n'est là qu'en spectateur aux côtés du chef de corps.



Il n'hésite pas cependant à se porter d'instinct vers le scout-car le plus éprouvé pour en récupérer l'équipage. Il est grièvement touché par balle en étant le dernier bon.

Tous ces blessés seront évacués sur Stéf, les plus graves par hélicoptère, les autres par V. L.

Devant la résistance désespérée des assiégés, le P. C. opérationnel fait finalement replier tout le dispositif dans la chasse lourde intervenue à son tour : 1 B. 2 Corsair et 2 Mistral vont pilonner la position jusqu'à 18 heures, toute tentative de fuite étant annihilée par les blindés et l'infanterie.

Arrivent en renfort, à 17 h. 30, l'escadron 6/10<sup>ter</sup> de Bordj, puis 15 minutes plus tard, la compagnie F. saut du 60<sup>e</sup> Bataillon du génie qui est hélicoptéré par « bananes ».

A 18 h. 20, le dernier assaut est donné par tous éléments, mais la résistance a cessé.

La fouille s'effectue immédiatement, considérablement gênée par les incendies qu'ont allumés les atterrissements.

32 rebelles tués sont dénombrés et 2 cadavres devant être retrouvés sous les décombres les jours suivants.

Mais il faut signaler 10 civils de souche nord-africaine tués et 1 femme, de souche nord-africaine, blessée par aux rebelles qui devaient eux, tenter plusieurs sorties en les poussant devant eux.

Le matériel récupéré ou détruit par les incendies est identifié avec certitude était le suivant :

- 2 F. M. (1 24-29 et 1 Bren), 2 P. M., 14 fusils de guerre, 1 fusil de chasse, 3 P. A.,
- Pièces d'armement.
- Munitions de tous calibres.
- Paquetages, médicaments...
- Un drap pour F. L. N.
- Des documents (trouvés sur les fuyards arrivés en début d'action).

✱

Quels enseignements peut-on tirer de cette affaire ? Il faut noter, d'abord et surtout, l'importance psychologique ainsi que la valeur du renseignement basé, fourni par un munitisman, qui a permis l'insuccès rapide d'un bouclage coupant pratiquement toute battée de fuite.

D'où la nécessité absolue de poursuivre l'œuvre de contact et de mise en confiance de la population.

Les autres enseignements sont plus techniques et ne seront cités que pour mémoire, étant bien connus des autres unités de G. M. qui ont eu l'occasion d'effectuer de semblables actions opérationnelles.

La réduction d'une résistance en « dur » sur un terrain quasiment plat et nu uniquement par des moyens terrestres légers présente de grosses difficultés.

Sur un tel objectif, une préparation soignée est absolument nécessaire. Les mitrailleuses de nos engins légers n'ont été utiles que pour la neutralisation des ouvertures ou la destruction des regards. Les canons de 37 ont été sans efficacité sur des murs en pierre de 50 cm. d'épaisseur.

Dans cette affaire, l'aviation a joué un rôle prépondérant, mais il faut noter que les ouvertures d'ont partielles les tirs rebelles étaient masquées par la fumée des incendies. Il semble que deux chars ou deux pièces de 105 auraient été aussi efficaces.

Mention peut être faite :

- de l'utilité, en bouclage, de blindés légers manœuvrables et rapides, sous réserve que les « trous » soient bouchés par des éléments à pied ;
- de la valeur de protection des blindages contre les armes légères (plus de 50 impacts ont été relevés sur les 6 véhicules engagés), les A. M. étant beaucoup moins vulnérables que les scout-cars et half-tracks du fait de l'enveloppement total sous blindage de leur personnel ;
- de l'importance capitale des liaisons radio (Le commandant d'escadron a dû, dès son arrivée, se porter en jeep à quelques mètres de la ferme pour faire replier des blindés sans contact radio qui gênaient l'action de la chasse) ;
- de l'intérêt majeur de la présence sur les lieux d'un service médical.

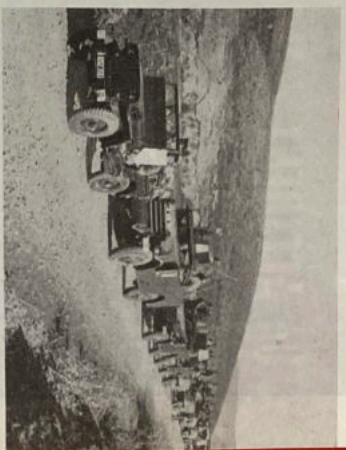
Il convient, enfin, de mettre en relief le mordant très marqué des troupes à terre. Ce mordant a même parfois contrarié l'action de la chasse, action dont il convenait d'attendre les résultats. Or, les faits ont démontré qu'après 4 heures de *strafing* les angles de la ferme étaient toujours debout, et que le gros de la bande avait su s'abriter.

Que dire, en conclusion, de l'action des rebelles ? Toutes les tentatives de fuite ont été faites par les queues. Elles ont échoué, tous les lits étant tenus par des « bouillons ».

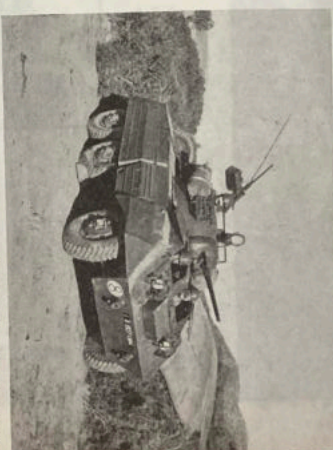
A l'arrivée de la bande, tôt le matin, la ferme était occupée par une trentaine d'habitants, hommes, femmes et enfants. Une vingtaine ont pu, ou voulu, sortir sur les exhortations des troupes de bouclage, notamment de la Gendarmerie. Les rebelles se sont servis comme « couverture » de ceux qui restaient (une dizaine) à chaque tentative de sortie. C'est là une tactique déjà souvent employée, mais qu'il ne semble pas inutile de rappeler.

Connaissant bien les lieux, puisque arrivés depuis plusieurs heures, les H. L. ont su organiser très rapidement leur défense, faisant preuve d'un sens tactique poussé et d'une agressivité accrue, se déplaçant sans cesse à l'intérieur de la ferme pour lâcher leurs palates.

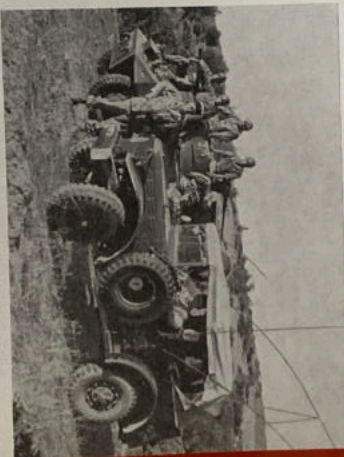
Il est certain que, dans cette zone de passage entre la Kabylie et le Hoggar, c'est bien à une bande échappée de l'opération « *Marabouts* », constituée d'« *Irreductibles* » très entraînés et agerris, décidés à tenir jusqu'au bout, que les troupes du secteur de Stéf se sont heurtées.



Colonel blindé de G. M. en déplacement.



Automitrailleur d'un escadron de G. M. partie en bouclage.

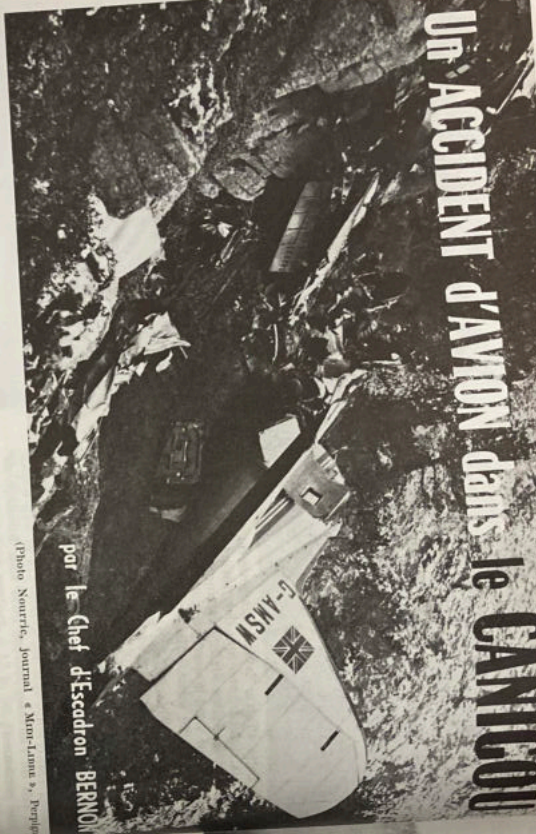


Un P. C. opérationnel d'escadron de G. M.



# UN ACCIDENT D'AVION DANS LE CANIGOU

par le Chef d'Escadron BERNON



(Photo Sourris, Journal « Mon-Lama », Perpignan)

Le 6 octobre 1961, un appareil C-47 « Dakota » de la compagnie anglaise Derby Aviation L.T.D. quitte l'Angleterre, atterrisse à Gatsvick, pour Perpignan avec 34 personnes à bord. En raison de conditions atmosphériques défavorables et de vents violents, le commandant de bord fait route vers Lambruges puis vers Toulouse. A la verticale de cette dernière ville, il vertige son intention de faire le trajet Toulouse-Perpignan via Cartrajel. L'atterrissage est prévu à Cassagnan-Labasterre le samedi 7 octobre, vers 2 heures du matin.

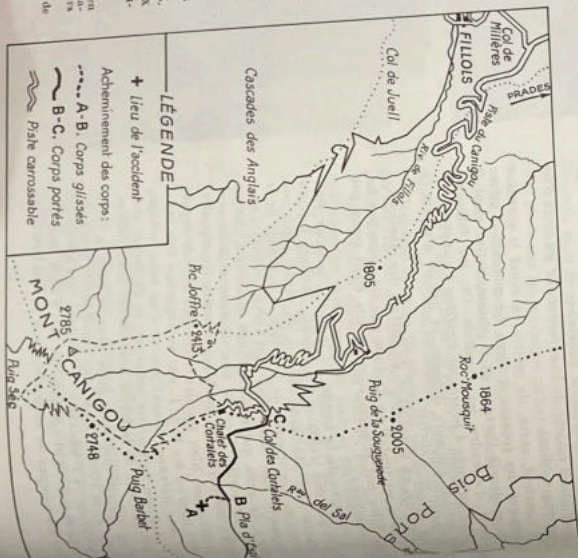
A partir de 1 heure, les C.I.V. (1) Sud-Est (Marseille) et Sud-Ouest (Bordeaux) ne reçoivent plus aucun rapport de position et interrogent sans succès les appareils de Toulouse et de Perpignan. Le contrôle d'Alix déclenche à 2 h. 15 la phase de la phase de détresse « détressa », déclenchée par le C. C. S. (2) d'Alix à 2 h. 40.

## Recherches des renseignements

Peu après 3 heures, le C. C. S. demande téléphoniquement aux préfetures et groupements de ten-

(1) C. I. V. : Centre d'Informations en Vol dirigé de guider les avions en détresse civile et commerciale dans leurs déplacements.  
(2) C. C. S. : Centre de Coordination de recherches et de sauvetage.

darmerie de la Haute-Garonne, de l'Artège et de l'application des mesures de « recueil complet » des renseignements n° 2° : A 4 h. 30, le commandant de bord fait route vers Lambruges puis vers Toulouse. A la verticale de cette dernière ville, il vertige son intention de faire le trajet Toulouse-Perpignan via Cartrajel. L'atterrissage est prévu à Cassagnan-Labasterre le samedi 7 octobre, vers 2 heures du matin.



(Photo Bureau, Journal « Mon-Lama », Perpignan)

Point de chute de l'appareil contre la barre rocheuse. (Vue du Châtel des Corniches)

ment régional de Gendarmerie à Toulouse, alerté, fait connaître au C. C. S. que l'hélicoptère « Alouette » de la Gendarmerie décolle dès que possible. Un peu après 5 heures, le commandant de groupement des Pyrénées-Orientales, à son tour, directeur départemental de l'Avion anglais, fait connaître à toutes les unités de la protection civile, comme l'ordre à toutes les unités du groupement, en particulier à celles de la zone montagneuse, de commencer de renseignements complémentaires que possible. Les manœuvres de sauvetage sont alors prévues. Les manœuvres de sauvetage sont alors prévues. Les manœuvres de sauvetage sont alors prévues.

A 7 h. 10, la M. T. F. à Toulouse, à la demande du C. C. S., diffuse sur les ondes un avis à la population des départements du Tarn, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, par lequel est annoncé que tout renseignement recueilli sur la disparition de l'Avion soit communiqué à la Gendarmerie la plus proche.

Vers 8 h. 45, le commandant du groupement des Pyrénées-Orientales se rend à l'aérodrôme de la Labastrie pour étudier avec le commandant du district aéronautique les points susceptibles de conditionner l'orientation et la coordination des recherches : route présumée et zone de probabilité, heure et point du dernier contact radio, situation météorologique.



Débris de l'appareil.

### Les recherches aériennes

L'hélicoptère du commandement régional de la Gendarmerie quitte Toulouse, avec l'accord du C. C. S., vers 7 h. 15. Il refait, en direction de Perpignan, la route prévue pour le vol de l'appareil anglais. Ses recherches n'aboutissent pas. Dans la matinée, il survole la vallée de la Têt, les contreforts du Canigou, mais de très mauvaises conditions atmosphériques — plafond variable, violence turbulente — rendent le vol très difficile. Aucun résultat n'est obtenu.

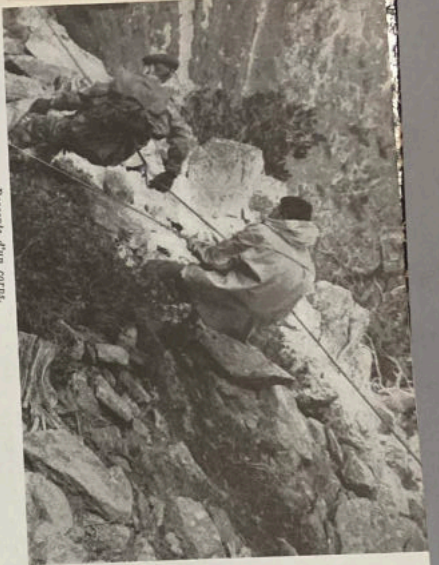
Le C. C. S. d'Alix, vers 8 heures, met en œuvre un appareil du S. A. R. (1) équipé d'appareils de PALAV et l'hélicoptère de la protection civile de Perpignan. Les zones de prospection de ces avions sont définies par le C. C. S. directeur.

En même temps, un « Constellation » du S. A. R. s'en vole d'Alger vers 9 h. 30 pour participer aux recherches : il est à la verticale de Perpignan à 11 h. 20 et entreprend ses navettes au-dessus de la zone montagneuse. A 13 h. 30 il découvre des débris semblant correspondre à ceux de l'Avion perdu.

Le commandant de groupement en est averti aux environs de 14 heures. Vingt minutes plus tard, la localité

(1) S. A. R. : Service de Recherche et de Sauvetage, dont dépendent les C. C. S. (Service Air Basco).





Descente d'un corps.

salon de l'épave est présidée par l'hélicoptère de la garde de l'épave. Elle assure la protection civile à 2.200 m d'altitude sur un versant semi-boisé, à la limite de l'enneigement, dans le massif montagneux du Canigou dominant la ville de Prades.

#### Les premiers secours

Le commandant de groupement donne aussitôt l'ordre au commandant de compagnie de Prades de rassembler le maximum de personnel et de moyens appropriés et d'envoyer immédiatement une équipe de premier échelon sur les lieux de l'accident pour y prendre toutes les mesures nécessaires. Cette équipe, formée du personnel disponible des brigades de Vernet-les-Bains et de Prades, atteint l'épave à 17 h. 45, suivie, un peu plus tard, par le commandant de la compagnie avec des militaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Prades.

Il n'y a, hélas, aucune vie à sauver. Les corps des 31 victimes (31 passagers plus 3 membres d'équipage) adossés à la paroi, sont éparpillés, avec les débris de l'appareil, sur un terrain dont la pente dépasse parfois 50°. Le « Dakota » a percuté de plein fouet une barre rocheuse prolongeant vers le Nord le pic Barrat. Il est entièrement disloqué, les moteurs sont détachés, l'un des plans et une partie du fuselage incendiés. Seule, la queue est restée à peu près intacte.

L'épave ne peut être atteinte par voie de terre qu'après deux heures de parcours sur une piste difficile, praticable seulement aux véhicules légers, puis une heure de marche à pied sur un sol en très forte pente et extrêmement glissant. Les difficultés du terrain, de mauvais temps et, surtout, l'absence de tout survêtement font différer jusqu'au lendemain l'évacuation des corps, matériels et objets récupérables. Ce délai sera toutefois employé à préparer en détail cette opération.

Seule, une équipe de la gendarmerie reste sur les lieux pour assurer la garde de l'épave. Elle assure la mission jusqu'au 10 octobre, permettant ainsi à la commission technique d'entreprendre et de poursuivre sur place son enquête dans des conditions convenables.

#### Organisation générale de l'opération

Dans le même temps, le commandant de groupement prévient les autorités intéressées, se concertant avec le directeur départemental de la protection civile et demande au commandant de compagnie de Perpignan de diriger sur Prades un renfort de 15 gradés et gendarmes. Pour mieux coordonner l'action des divers éléments de gendarmerie participant aux opérations, le commandant de groupement, émanant avec lui un gradé, secrétaire et un gradé radio, part à 15 h. 30 pour Prades, où il se rend à Vernet-les-Bains, point de rassemblement pour les différentes équipes de secours.

En fin de soirée, une conférence est tenue à la mairie de Vernet-les-Bains par le sous-préfet de Prades avec les différents chefs de service intéressés : directeur de la santé, société de secours en montagne, SAJ pompiers, détachements militaires, gendarmerie, CRS douanes. En accord avec le sous-préfet et le directeur départemental de la protection civile, le commandant de groupement établit le bilan des personnels et des moyens des équipes de secours.

Les dispositions, pour l'imminet et le lendemain, sont mises au point et arrêtées.

Commission technique et gendarmes procédant à l'enquête.



#### BILAN DES MOYENS

FORMATION	EFFECTIF	ÉQUIPES CONSTITUÉS	MATÉRIEL AUTO	MATÉRIEL TRANSMISSION	MATÉRIEL SECOURS	DIVERS	OBSERVATIONS
SANTÉ	2 médecins (a)	—	Néant	Néant	Néant	1 ambulance Médical aérial	(a) Part en fin de mission en montagne
Société de secours en montagne	8	Deux	Néant	Néant	2 perches Barnard		
Sapeurs-Pompiers	10 (b)	Une	4 jeps 2 ambulances Dodge	1 poste L.M.F. 4 - M.F. 723	Néant		(b) Dont 6 conducteurs
DOUANES	6	Une	Néant	Néant	Néant		
164 <sup>e</sup> C.R.S.	27	Six	1 jep	Néant	6 perches Barnard		
11 <sup>e</sup> B.C.P.	3 officiers dont 1 médecin 37 hommes	Huit	1 jep + (c)	Néant	2 perches Barnard		(c) 3 jeps venus en renfort de Perpignan.
GENDARMERIE A	30 gradés et gendarmes	Six	2 jeps 2 camions 4 X4	2 postes radio	5 perches Barnard		
GENDARMERIE B	35 gradés et gendarmes	Equipe P.J. avec Col de Millères et Transmission	4 jeps 1 camionnette T.C.	3 postes radio + Hélicoptère			

Le directeur départemental de la protection civile prend à sa charge les opérations matérielles. Il régle l'approvisionnement des sauveteurs retenus pour l'opération. Il entreprend ensuite de rassembler les matériels indispensables (sacs, perches, cordes, etc.) et de louer les véhicules de complément (jeeps aménagés) car la piste d'accès au chalet des Cortialès, surtout en cette saison, n'est praticable qu'aux véhicules tous chemins légers. Il prévoit et organise ce qui n'est pas une mine affaire dans la nuit du samedi au dimanche — le ravitaillement de l'ensemble de la colonne de secours.

La gendarmerie, outre l'enquête judiciaire à mener, assurera l'acheminement et la mise en œuvre des équipes de secours, ainsi que l'évacuation des corps et des matériels.

Le plan d'action ainsi établi sera mis en œuvre immédiatement.

Dans le courant de la nuit du 7 au 8 octobre, des renforts en personnel sont acheminés sur Vernet-les-Bains :

- le groupe spécialisé de haute montagne de la 5<sup>e</sup> légion ter de Gendarmerie, sur ordre du commandant régional ;
- un groupe de gendarmes montagnards du groupement de l'Arège fourni par la 5<sup>e</sup> légion de Gendarmerie.

Au matin, arrivent également à Prades des renforts supplémentaires prélevés sur les deux autres compagnies du groupement.

Le dispositif de la gendarmerie pour la journée du 8 octobre comprend :

- un P.C. opérationnel installé à la compagnie de Prades ;

- un réseau de transmissions (5 postes) ;
- trois équipes de police judiciaire (20 gradés et gendarmes) ;
- six équipes (25 gradés et gendarmes) chargées des opérations de récupération et d'évacuation en coopération avec les autres équipes ;
- un poste de contrôle et de régulation de la circulation au col des Millères, à l'entrée de la piste dominant accès au massif du Canigou ;
- un service d'ordre dans Prades ;
- un secrétariat à la disposition du Parquet.

A 5 heures, sous les ordres du commandant de compagnie, les équipes de police judiciaire quittent Prades en jeep pour se rendre au chalet des Cortialès, d'où elles iront à pied jusqu'à l'épave.

A 6 h. 30, le commandant de groupement, assisté du directeur départemental de la protection civile, met en route, depuis Vernet-les-Bains, une caravane qui comprend les éléments suivants :

- Militaires :**
  - six équipes de la Gendarmerie ;
  - huit équipes du 11<sup>e</sup> B. C. P. avec trois officiers, dont un médecin.
- Civils :**
  - deux médecins du service départemental de la santé ;
  - six équipes de la 146<sup>e</sup> C. R. S. de Perpignan ;
  - une équipe des douanes ;
  - une équipe de sapeurs-pompiers ;
  - deux équipes de la société de secours en montagne.







# Cas concret n° 4

## Les voleurs de voitures dans la nasse

par le Capitaine André-Eugène DUPONT

### Les faits

Vittel (Vosges), le 9 février 1961 à 2 h. 10. La sonnerie du téléphone alerte la brigade : le correspondant signale que sa voiture, une « Dauphine » de pontonier crème, en stationnement à proximité de son habitation, vient de lui être dérobée.

Malgré son émotion bien compréhensible, le plaignant a pu, d'une fenêtre, faire des observations précises et renseigner exactement sur deux points : — les voleurs, au nombre de trois, paraissant jeunes ; — la voiture volée a pris la direction de Contréxéville, c'est-à-dire la route du sud.

### L'action de la brigade alertée

Tandis que s'équipe le personnel de la brigade de Vittel, réveille en hale par le platoon, ce dernier, d'instinct, alerte les brigades limitrophes dans l'ordre suivant :

- 1° Lamarche, sur la R. N. n° 429,
- 2° Bugleville
- 3° Neufchâteau
- 4° Darney (compagnie d'Épinal) } sur la R. N. n° 64.
- 5° Montigny-sur-Saône (compagnie d'Épinal), sur la R. N. n° 460.
- 6° Châtenois, sur la R. N. n° 66.

En vingt minutes, un dispositif sommaire mais efficace est en place, les axes principaux étant vérifiés. Si les malfaiteurs n'ont pas une connaissance approfondie de la région et hésitent à s'engager sur les voies secondaires ou dans les chemins forestiers, ils doivent nécessairement être interceptés par l'un des postes.

Pendant ce temps, l'adjudant B..., commandant la brigade, et les gendarmes disponibles ne sont pas restés inactifs. Une patrouille automobile de trois gendarmes a quitté Vittel. Sa mission consiste à : — parcourir la R. N. n° 429 en direction de Lamarche ; — valser le passage l'agglomération de Contréxéville ; — interroger les personnes rencontrées (quelques ouvriers des équipes de nuit des usines d'emboilage d'eaux minérales circulent habituellement à cette heure).

A 2 h. 40, le commandant de brigade rend compte du vol au commandant de compagnie. Il indique les dispositions prises que l'officier estime satisfaisantes.

### Une brigade à l'œuvre

Entre 2 h. 20 et 2 h. 35, les postes s'installent, les patrouilles partent. Chacune guette, au-dessus des crêtes boisées, dans cette région où la circulation nocturne est pratiquement

nulle, l'apparition du faisceau lumineux qui, à distance, annoncera l'approche du véhicule recherché.

A Lamarche (Vosges), à 25 kilomètres au sud-est de Vittel, la brigade a été alertée en première ligne car elle se trouve sur l'axe que semble avoir emprunté la « Dauphine ».

Cette unité dispose d'un effectif utile de quatre gendarmes.

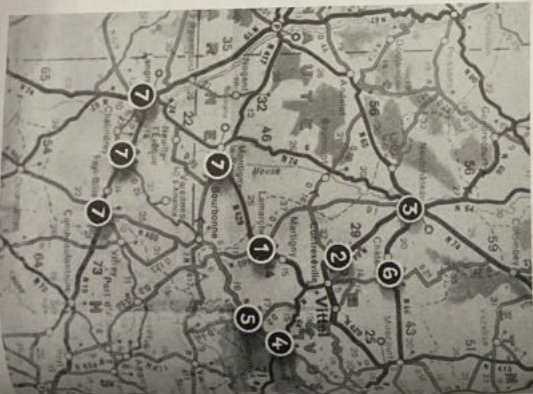
Tous les quatre, postés depuis 2 h. 20 aux limites nord-est de la localité, observent l'horizon qui ne desespèrent pas.

Le gendarme X..., chef du dispositif, a résolu le problème simple dont les données sont les suivantes : — 25 kilomètres séparent Vittel de Lamarche ; — 35 minutes se sont écoulées depuis le vol.

Il envisage alors trois hypothèses :

- 1° : Le véhicule n'a pas emprunté la R. N. n° 429 ;
- 2° : Les malfaiteurs, connaissant les lieux, ont abandonné la route nationale et se sont engagés sur une voie secondaire ou un chemin forestier ;
- 3° : Le véhicule est immobilisé ou dissimulé dans une agglomération.

Les chiffres indiquent l'ordre de mise en place des brigades



Il décide d'effectuer une patrouille en direction de Vittel avec la fourgonnette « Juvénat » dont il dispose, et emmène tout son personnel.

Six kilomètres plus loin, alors qu'ils ont traversé le village de Martigny-les-Bains et franchi le passage à niveau sur la voie ferrée de Lamargy, les gendarmes, volant, au-dessus des convertis, le ciel s'éclaircit en direction de Vittel.

Le gendarme X... immobilise son véhicule sur le bas côté de la route, *l'auto tourne vers Vittel*, en un endroit intéressant un demi-tour rapide. Deux gendarmes — dont le chauffeur — mettent pied à terre et se disposent à arrêter l'automobile qui approche et déjà n'est plus qu'à une centaine de mètres d'eux.

Signaux de ralentissement faits à l'aide d'une lampe de poche... la voiture freine, puis accélère brusquement à hauteur des deux gendarmes qui sautent de côté pour éviter l'accrochage... coups de sifflet sans résultat... le véhicule s'engage dans la nuit après le passage à niveau situé à 250 mètres de là.

Si les gendarmes ont pu reconnaître la voiture volée et dénombrer trois occupants, ils n'ont eu ni le temps ni le réflexe de faire usage de leur armement.

X..., et son camarade bondissent dans la fourgonnette, font demi-tour et se lancent à la poursuite des malfaiteurs.

En arrivant à Lamarche, force leur est de se rendre à l'évidence : la « Dauphine » a disparu...

Ils acquiescent toutefois à la certitude que les fugitifs ne sont pas engagés sur la R. N. n° 460 qu'ils peuvent observer sur plusieurs kilomètres depuis les limites de la localité.

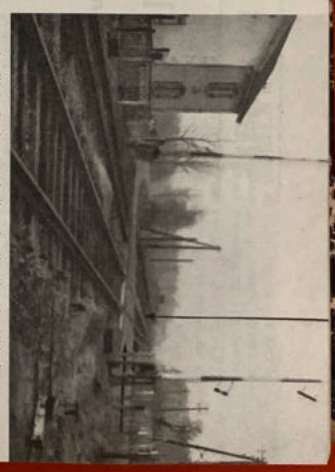
Il ne reste plus au gendarme X... qu'à rendre compte au commandant de compagnie. Le platoon s'en charge et alerte en même temps la brigade de Montigny-le-Haut (Haut-Marne), placée sur la R. N. n° 429.

Cependant, le gendarme X... se remémore l'incident de Martigny-les-Bains. Revoyant la voiture franchir au loin le passage à niveau, il lui semble se rappeler qu'elle a nettement ralenti avant de disparaître derrière le talus qui borde le ballast. Il pense alors que le conducteur, trompé par la sinuosité de la route, s'est peut-être engagé sur la voie ferrée. Le fait qu'à aucun moment de la poursuite les feux de la « Dauphine », qui n'avait pourtant que cinq à six cents mètres d'avance, n'ont été aperçus, renforce son impression. Il repart vers Martigny-les-Bains avec ses camarades.

### Action du commandant de compagnie

Prévenu vers 3 h. 15 du passage à Martigny-les-Bains de la voiture volée, le commandant de compagnie de Mirécourt alerte immédiatement la compagnie de Lanargy (Haut-Marne) et déclenche le barrage orienté est-ouest sur la R. N. n° 19. Il s'assure que la brigade de Montigny-le-Haut est en place, coupant ainsi la route de Châtenois.

A 4 heures, la brigade de Lamarche rend compte de la découverte sur la voie ferrée, à 40 mètres du passage à niveau de Martigny, de la « Dauphine » recherchée. Le véhicule, sérieusement endommagé, a été abandonné tous feux éteints par les trois malfaiteurs. Le commandant de compagnie, après avoir prescrit le contrôle systématique de la circulation sur la R. N.



La flèche horizontale indique la direction du véhicule avant l'accident, la flèche verticale l'endroit où le véhicule accidenté a été découvert.

n° 429 à Lamarche et à Dombrot-le-Sec, prend, à 4 h. 10, les dispositions suivantes :

- 1° Rassemblement à Lamarche des moyens disponibles de 6 brigades de la compagnie : 30 gradés et gendarmes, 7 véhicules automobiles dont 3 équipés d'É.R. 504.
- 2° Appel au chef de poste de la compagnie de Saint-Éble (seul chef du groupement des Vosges au moment des faits).
- 3° Levée des barrières sur la R. N. n° 19.

Puis il se rend sur les lieux.

A Vittel, il découvre, à proximité du lieu du vol, une conduite intérieure Simca « Aronde » dont le déflecteur de la portière droite est brisé. L'enduit peint est écorché et maculé de sang prouvé que l'un des malfaiteurs porte une blessure profonde à une main ou à un avant-bras. En mouchant et un chiffon imbibés de sang frais laissent presumer une hémorragie importante. Un doigt de plus dans notre jeu...

### Les recherches

Le commandant de compagnie arrive à Martigny à 4,5 heures. La voiture accidentée (celle à droite dérangée, 40 mètres sur les traverses) vient juste d'être déchargée, laissant la voie libre pour le passage du train de 5 h. 25. Un accident, qui aurait pu être fort grave, a été évité car la garde-barrière n'avait rien entendu.

Ne laissant que deux gendarmes au passage à niveau pour couvrir les opérations de remorquage, le lieutenant se rend à Lamarche où se rassemblent ses moyens et où il va installer son P. C.

- A 5 h. 15 la situation se résume ainsi :
  - a) Les fugitifs ont, sur les enguêtres, une avance de deux heures, ce qui, en zone rurale, les recherches étant à pied, ne constitue pas un handicap sérieux.
  - b) Il ne semble pas qu'ils connaissent la région (erreur au passage à niveau le prouve).
  - c) La zone des recherches, très accidentée et couverte de bois épais, est traversée par deux voies intéressantes :
    - la R. N. n° 429 parcourue dès l'aube par de nombreux transports routiers d'eaux minérales ;







## LA GRAPHOLOGIE AUXILIAIRE DE LA JUSTICE

par le Chef d'Escadron Jean LAURENT

## Les faits

Le 2 mai 1961, le sieur L..., vigneron à I..., petit village de l'Yonne, abattait, d'un coup de fusil de chasse, un ouvrier hongrois qui était à son service.

L'enquête, immédiatement menée par la Gendarmerie, ayant permis de conclure à la légitime défense du vigneron homicide, celui-ci était laissé en liberté sur décision du juge d'instruction près le tribunal de grande instance de A... qui s'était rendu sur les lieux.

A la suite de ces faits, L... étant peu estimé dans le village, des habitants émirent des protestations contre l'absence de poursuites.

Le 14 octobre 1961, le juge d'instruction de A... recevait une lettre anonyme, copie d'une autre adressée au ministre de la Justice. Cette lettre, soi-disant rédigée par « un groupe de Parisiens en vacances », l'accusait d'avoir été payé pour classer l'affaire L... qui révoltait toute la commune.

Une information était aussitôt ouverte contre X... pour outrage à magistrat. Puis le juge d'instruction, ayant appris, à l'occasion d'une liaison, que le commandant de compagnie de A... possédait des connaissances graphologiques, décidait de remettre à cet officier, le 21 octobre 1961, la commission rogatoire nécessaire.

## Méthode suivie

La lettre en cause, écrite à A... le 9 octobre 1961, un lundi, avait été postée dans cette ville le 13 octobre 1961, un vendredi.

Trois hypothèses pouvaient être avancées :

1° Les auteurs de la lettre étaient bien des Parisiens en vacances. Dans ce cas, il y avait lieu de rechercher des gens en congé d'assez longue durée et non en week-end.

2° La lettre écrite et postée à A... avait été rédigée par un habitant de cette ville.

3° Elle émanait d'une personne de L... ayant de l'animosité envers la famille L... ou se posant en justicier.

Afin de pouvoir personnellement diriger l'enquête, le commandant de la compagnie charge la brigade des recherches de A..., le 25 octobre, des missions suivantes :

— Etablir la liste des Parisiens ayant passé plusieurs jours à L... au cours de la première quinzaine d'octobre.

— Chercher à savoir si l'affaire L... a eu une certaine résonance à A... et si des personnes en parlent.

Pour sa part, en attendant les résultats de cette première partie de l'enquête, le commandant de compagnie étudie la lettre anonyme et rédige le portrait caractériel suivant de l'auteur de l'écrit :

## Tempérament :

Egoïste et vaniteux. Il a un ardent désir d'être vu, de compter pour quelque chose. Il s'extériorise, s'agite beaucoup, est plein d'exubérance.

Très nerveux, il fait montre d'excitation impulsive.

Le 9 oct. 1961  
 Monsieur le Ministre de la Justice à Paris  
 Parisiens en vacances, séjourner sans  
 d'homme, nous avons eu il honneur de voya  
 en l'honneur de l'indignation soulevée par le  
 village et - pour un crime resté  
 sans sanction, un crime classé et on pas  
 la justice et sous enquête, sous  
 accordabilité sans interrogatoire sérieux  
 Représentant sous ce village on nous  
 indique  
 la famille L... il dit avoir assez jugé  
 un procès qui n'aurait été et l'indignation  
 des circonstances pour classer l'affaire ?  
 Mais ce qui souffre par ailleurs encore  
 l'indignation des habitants d'un tel crime  
 crime la possibilité d'obtenir l'autorisation

Photographie d'un fragment de la lettre anonyme.

## Instincts essentiels :

Il est poli, a de l'originalité, un sens esthétique certain, le goût du faste, du bluff, et aussi des voyages et des déplacements. C'est un ambitieux.

## Contrastes :

Sous un apparent altruisme, il est méchant et dissimule ses vrais sentiments.

## Principaux mobiles de sa conduite :

Il cherche toujours à se faire valoir, à passer pour un être supérieur, aussi bien dans les jugements qu'il porte sur les autres que dans les conseils qu'il donne en citant toujours sa propre expérience.

## Lutte contre son tempérament :

Il veut arriver à la maîtrise de soi, mais n'y parvient que rarement.

## Puissance de sa volonté :

Attitude ferme, tenace, énergique, décidée.

## Intelligence :

Prédisposée essentiellement à la spéculation pure. Le scripteur a une imagination romanesque, incontrôlée. Il est vraisemblablement habitué à écrire et possède une bonne instruction primaire (pas de faute d'orthographe mais quelques fautes de style).



**Sensibilité :**  
Il est instable, ironique, agressif. Egoïste, il a le cœur sec.

**Sociabilité :**  
Il a un caractère difficile. C'est « l'empoisonneur ».

Le 13 novembre, son enquête terminée, la brigade des recherches communique les renseignements suivants : aucun Parisien n'a passé de la première quinzaine de la lettre anonyme.

— personne à A... ne se préoccupe de l'adresse L... — En conclusion, les recherches sont à limiter à L... Il faut donc maintenant établir deux listes :

- 1° des individus répondant au signalement établi grâce à l'analyse graphologique ;
- 2° des personnes pouvant avoir de l'amitié envers la famille L... et susceptibles d'avoir écrit une lettre anonyme.

Ensuite, une convocation sera adressée aux intéressés pour rédaction d'une lettre à la mairie de L... Les 15 et 16 novembre, la brigade des recherches contenant l'enquête, prend contact avec quelques personnes connues, notamment avec le maître de l'adjoint-chef de logement et le comptable de deux hommes, sont le caractère et le comportement correspondants aux traits fixés par l'analyse graphologique, sont désignés.

Par ailleurs, une liste de dix personnes, peu favorables à L... et susceptibles d'avoir écrit une lettre anonyme, est établie.

Ces douze « suspects » sont alors convoqués à la mairie de L... le 17 novembre à 9 h. 30, et la lettre ci-dessous leur est dictée :

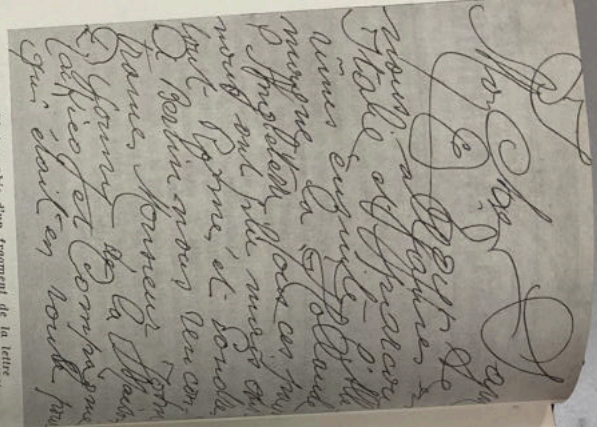
Mon cher Sam,  
D'après, nous sommes en Italie et pour courir en Italie, nous sommes en Italie, l'Angleterre. Tous ces pays nous ont plu, mais surtout Rome et Londres. A Berlin, nous venons de faire Monsieur John D-Young, de la maison Trakles et Cie, qui était en route pour Vienne. Son adresse, Berlin, est 1497 Obere Zister Strass, aux soins du docteur Günther, W. Long, Vendredi 18, nous retrouvons C.S., Herzl Esq., et Madame Dorcel et nous avons à 6 heures 30 du matin à Paris par le « QX » express et enfin, le matin du 21 juillet nous prendrons le chemin du retour par le SSK 100.

Bien sincèrement vôtre,  
Les douze épreuves sont aussitôt examinées. L'écriture de l'une d'elles, malgré un essai de déguisement certain, présente de fortes ressemblances avec celle de la lettre anonyme, même pour des gens non avertis, que le chef de la brigade des recherches décide de passer à l'attaque.

En vertu de la commission rogatoire qu'il détient, il demande à son auteur de vouloir bien le conduire à son domicile pour qu'il y soit perquisitionné en vue de recueillir d'autres écrits.

Alors que l'opération va commencer, monsieur B... le suspect n° 1, signale qu'il est inutile de procéder à l'opération et déclare spontanément qu'il est bien l'auteur de la lettre anonyme.

Retraité de l'administration parisienne, B... était l'un des deux hommes répondant au signalement caractérisé établi par le commandant de campagne de Am-Toulouze. Il n'avait aucune animosité particulière contre la famille L... Seul, son « douguichisme » l'avait poussé à écrire la lettre anonyme.



Photographie d'un fragment de la lettre dictée à la mairie de L... le 17 novembre 1961.

**Enseignements et remarques**

1. — Grâce à la graphologie, qui permet de déceler le caractère et le comportement habituel d'un individu d'après l'examen de son écriture, une délicate tâche de triage magistrat a pu trouver une rapide conclusion fondée sur la relation qui existe entre le caractère et de la volonté, et la manière de matérialiser le concept par l'écriture, ainsi que sur l'extériorisation des mouvements intimes, la graphologie n'est peut-être pas une science exacte, mais les renseignements qu'elle apporte méritent, le cas échéant, de ne pas être négligés par un enquêteur.

Ess-ec à dire qu'il serait souhaitable d'inclure le séquençage de cette technique dans les programmes de formation de l'Armée ? Certainement pas. Il suffit de connaître l'existence ainsi que les possibilités, de savoir éventuellement, consulter.

II. — La dictée utilisée pour confondre l'auteur de la lettre anonyme a été imaginée par l'expert en liste américain Osborn.

Malgré sa traduction en français, elle comporte presque toutes les lettres de l'alphabet, majuscules minuscules, ainsi que tous les chiffres.

Si c'est nécessaire, elle peut être répétée trois à quatre fois à une demi-heure d'intervalle ; on décide ainsi de ses habitudes de répétition de l'écriture parce que de ne pas savoir la reproduire exactement trois fois de suite ne saurait pas reproduire exactement trois fois de suite.

A signaler que pour un graphologue la falsification de l'écriture importe peu, les scellés importants de la lettre par celle-ci ne pouvant être dissimulés.

Enfin, il convient de noter de faire reproduire la lettre de cette lettre — inconnu à ce stade de l'enquête — l'idée de livrer de sa main une pièce de comparaison.

**Cas concret n° 2**

**L'accident de circulation de Chamblay**

par le Capitaine GUERILLON

Le 29 septembre 1960 une collision entre un car britannique et un camion de grumes faisait à Chamblay (Jura), sur la R. N. 72, 8 morts et 14 blessés, dont 9 très grièvement atteints.

**Circstances et causes de l'accident**

La nationale n° 72 Dole-Ponthier prend naissance sur la nationale n° 5, à 17 kilomètres de Dole, au carrefour de Mont-sous-Vaudrey.

Elle coupe la nationale n° 83 à Mouchard et traverse ensuite Sains-Bains.

L'accident s'est produit sur la portion de la route, Mont-sous-Vaudrey-Mouchard, à mi-chemin entre les villages d'Omanns et Chamblay.

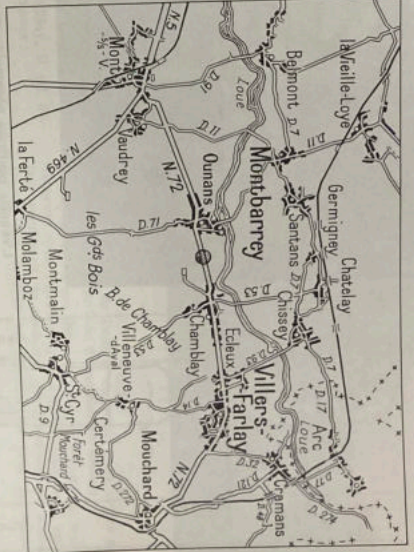
Entre ces deux agglomérations, distantes l'une de l'autre de 2 kilomètres, la R. N. 72 est absolument droite. La chaussée est large de 6 mètres et la route orientée est-ouest (avec une légère inclinaison de quelques degrés nord-est-sud-ouest).

Cette dernière particularité est bien connue des habitants de la région. Invariablement, les usagers qui roulent vers Dole sur cette voie à l'heure du coucher du soleil subissent un important éblouissement. L'accident s'étant produit à 18 heures, au moment où le soleil est à son déclin, était une énorme boule rouge dans l'axe de la route, l'éblouissement, première cause de l'accident, reste, après enquête, la cause principale de la collision.

Depuis plusieurs heures, l'équipe de deux hommes d'un ensemble grumier composé d'un tracteur et d'une remorque tripartite est occupée à charger un lot de troncs de peupliers de 12 à 15 mètres de longueur. L'opération se déroule à l'abri d'un treuil mécanique automatique.

Abrités sur les bords de « La Loue », à moins d'un kilomètre de la route nationale, les bois ont été déboisés auparavant en bordure de celle-ci. Aucun accessoire à un ensemble grumier ne permet d'apprécier de la coupe. L'accroissement de la route historique, après des pluies persistantes, ne peut supporter le poids d'un aussi lourd matériel en stationnement.

Rien qu'avec un texte l'obligé en la circonstance à prescrire l'obligé (véhicule bien rangé sur une route droite, de jour et par temps clair), les ouvriers ont pris la précaution de disposer sur la chaussée, à une trentaine de mètres de part et d'autre de l'ensemble tracteur-remorque, des triangles de sécurité.



Peu avant 18 heures, 32 tonnes de peupliers ont ainsi été chargés. Au cours de l'opération, de nombreux véhicules sont passés sans incident dans les deux sens. Il reste à assurer l'arrimage et l'identification du chargement et à placer aux extrémités les dispositifs réglementaires de signalisation en route. Pendant que l'un des ouvriers monte au sommet des bois pour procéder à l'arrimage des chaînes d'arrimage, l'autre se rend à l'avant pour disposer de signalisation, puis se rend à l'avant pour effectuer quelques vérifications sur le moteur tracteur.

C'est à cet instant qu'un car, de touristes anglais, de retour d'un voyage organisé à Rome et effectuant pour la journée l'étape Montreux-Dijon, vient s'emparer littéralement par son avant droit sur l'extrême gauche du chargement de grumes.

Plusieurs pièces de bois pénétrèrent de plus de cinq mètres à l'intérieur du car, broyant littéralement tout sur leur passage (leur inertie est telle qu'elles ne sont déplacées que de quelques centimètres vers l'avant). La première des victimes est le chauffeur anglais lui-même puisque son véhicule comportait la conduite à droite.

Depuis la sortie du village de Chamblay, le car a parcouru un kilomètre de route droite. Une certaine accoutumance à l'éblouissement aurait dû sensiblement pour le chauffeur, d'autant qu'il était placé dans de bonnes conditions : siège élevé, pare-brise teinté, pare-brise abaissé. Personne n'avait remarqué chez lui des signes de fatigue. Il semblait à l'aise et connaissait la route qu'il avait parcourue plusieurs fois. 300 à 400 mètres avant le choc il avait dérangé un salut de la main avec une cyclomoteuriste qui le croisait.







Ces diverses opérations nécessiteront de maintenir durant toute la nuit la déviation de la circulation régionale par les postes mis initialement en place aux carrefours de Montchard et de Mont-sous-Vandrey.

**Conclusion**

Chacun sait quelles difficultés présente l'organisation des secours en rase campagne ; — il est souvent impossible d'obtenir de la personne qui donne l'alerte des précisions exactes sur l'ampleur de l'accident ; — lorsque quelques détails sur le sinistre sont connus avec certitude, il faut rassembler des moyens dispersés.

Il en résulte que, dans des conditions idéales, un délai d'une demi-heure à une heure est nécessaire pour l'envoi de blessés après alerte. Un tel délai, que la mort pour sa part essaye toujours de réduire au minimum, est pratiquement en règle hors des très grands axes.

Après l'accident de Chamblay, l'évacuation de la totalité des blessés aux nombreux moyens demandés venant court grâce aux blessés a été transportée par et obtenus. Une seule ambulance et deux ambulances un véhicule de la Gendarmerie et deux qui ont été réparés à vide, le médecin ayant jugé que des blessés à transporter couchés et assis pouvaient être évacués ensemble.

En ce qui concerne l'appel aux praticiens, malgré des demandes téléphoniques répétées, un seul médecin a pu être touché : il était, en effet, 18 heures, et les



autres médecins de la région visitaient à ce moment leurs malades à domicile.

Malgré ces difficultés (qui se présentent presque toujours), la coordination des secours a été, dans la circonstance, réalisée par la Gendarmerie dans les meilleures conditions possibles.

Des causes elles-mêmes de l'accident, il est difficile d'enseigner à l'heure. Toutes les exigences de la route étaient respectées, et même dépassées. Les ouvriers grumiers ne pouvaient effectivement être que le changement de la route. Restent l'immatérialité en dehors de la route. Restent l'immatérialité en dehors de la route. Restent l'immatérialité en dehors de la route. Restent l'immatérialité en dehors de la route.

**UNITED KINGDOM PERMANENT REPRESENTATIVE  
TO THE COUNCIL OF EUROPE  
STRASBOURG, le 7 octobre 1960.**

Monsieur,

Ayant appris par Monsieur le Sous-Préfet de Dole les inestimables services que vous et le personnel sous vos ordres avez rendus en vue de secourir les victimes de l'accident qui s'est produit sur la route près de Chambray, le 29 septembre dernier, je tiens par la présente, au nom du Gouvernement de Sa Majesté Britannique, à vous exprimer ma profonde gratitude. Je me serais en même temps très reconnaissant de bien vouloir transmettre l'expression des mêmes sentiments à tous les collègues qui vous ont accompagné dans ce travail ardu et dangereux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Lieutenant-Colonel NAUDY,  
Gendarmerie de BESANCON (Doubs).

John PECK,  
Ministre Plénipotentiaire,  
Consul Général  
de Sa Majesté Britannique.

**Cas concret n° 3**

**DELIT DE FUITE**

par le Capitaine CARDINET

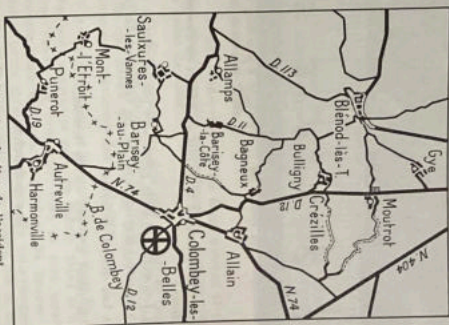
Le mardi 8 novembre 19... à 19 heures, le commandant de brigade de Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle) est avisé par un automobiliste de passage qu'un accident de la circulation vient de se produire sur la route départementale n° 12 entre Favrières et Colombey-les-Belles, à 2 kilomètres de cette dernière localité.

Un vélocitiste gît sur l'accotement, une fracture ouverte à la jambe gauche. Immédiatement, le chef de poste et deux gendarmes se rendent sur place.

**Le constat et les premiers renseignements**

A leur arrivée sur les lieux, les gendarmes aperçoivent le blessé allongé sur l'accotement droit, sans Favrières-Colombey-les-Belles. Il gémit et répète sans cesse avoir été heurté par une voiture automobile à large aile, une Citroën « traction avant » très certainement venant de Colombey-les-Belles alors que cette voiture s'y rendait. Les constatations prouvent que cette voiture circulait à gauche et qu'elle a continué de temps d'arrêt, direction de Favrières sans marquer de temps d'arrêt.

Le choc s'est produit une demi-heure avant la découverte du blessé par l'usage de la route venant de Favrières. Il remonte maintenant à près d'une heure : il est inutile de déclencher des barrages.



- 1. R. D. 12 vers Colombey-les-Belles et sens de marche du vélocitiste.
- 2. Axe de la chaussée.
- 3. Point supposé de la V.L.
- 4. Sens de marche de la V.L.



Les gendarmes immobilisent la fracture de la jambe à l'aide de deux attelles, puis transportent d'urgence le blessé à l'hôpital de Toul, distant de 21 kilomètres, à l'aide de la voiture de service. Il y sera amputé des son arrivée et la radiographie déclenche en outre une fracture du bassin.

La route départementale n° 12 forme, après le lieu de l'accident, en direction de Favrières, une très légère courbe à droite ; elle a un tracé rectiligne sur 180 mètres de part et d'autre. La chaussée large de 7 mètres, d'acrotère et entièrement praticable, possède de chaque côté des herbes et d'un petit fossé de drainage.

Aucune trace de freinage ou de dérapage ne peut être décelée sur la route, mais, sur la partie gauche de la chaussée, dans le sillon de marche de la voiture en fuite, des débris de verre jonchent le sol. Ce verre provient, sans semblablement d'un phare du véhicule, sans doute le phare gauche, car celui de la droite son rétroviseur sont intacts. Les gendarmes recueillent précieusement ces débris : ils possèdent des caractéristiques particulières : séries parallèles diamètres de 3 mm., rainures périphériques internes, très léger bombement,











connu deux générations de M... Elle avait espéré un moment que Lucienne, sa dernière-bête, se serait fixée à « la propriété » en se mariant avec un gars du pays. Mais Lucienne est à Paris. Aussi, « la génie » trime dur. Pour l'instant, seul son gendre, le mari de Martine, lui apporte un précieux concours. Il laboure les terres et s'occupe des semailles. Hier encore il était là, faisant le cidre.

Trois meuglements saluent son entrée dans l'étable. Elle en est toute reconfortée. Allègrement, elle gravit le raiillon glissant qui mène au grenier à fourrage. Elle pose sa lanterne à même le sol, dépile son litige portefaerdein et, à l'aide d'un crocheteur, « tire » ce foin odorant qu'elle a rentré l'été dernier.

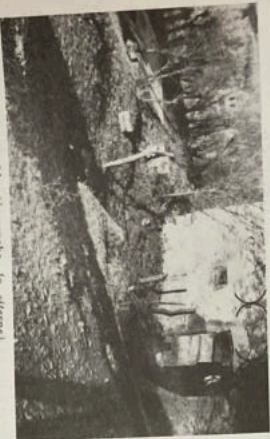
Pendant ce temps, « Bobby », le petit chien qui l'avait accompagnée jusque-là, est parti à la poursuite d'un gibier.

Quelqu'un s'approche. « Bobby » n'aboie pas. Eugénie M... intrigue, avance sur le pas de la porte :

— Qui va là ? Tiens ! c'est...

Ce nom, elle ne le dira jamais...

Trois heures plus tard, des gendarmes se penchent sur le cadavre de cette solide septuagénaire qu'ils viennent de retirer de la citerne alimentant la ferme en eau potable. Ils regardent le sillon violacé autour du cou : « la Génie » a été étranglée...



L'étable (à gauche, la citerne).

### L'enquête

« Qui a fait cela ? » se demandèrent les enquêteurs le lendemain du crime à l'issue des constatations et des premières auditions. Mais, onze jours après, une autre question devait les tourmenter : « Est-il réellement coupable ? »...

Les empreintes de pas, apparemment fraîches, relevées aux abords de la grange et près de la maison d'habitation, avaient fait naître bien des espoirs. Or, il apparut très vite qu'elles ne pouvaient constituer un élément probant. Elles appartenaient, en effet, au gendre de la victime : B... Enfant qui, la veille, travaillait à la ferme. L'un des enquêteurs, prona d'ailleurs qu'une empreinte visible de 24, et même de 36 heures, pouvait conserver une apparence de fraîcheur par suite de l'humidité du sol.



Vue de la grange (l'en du crime).

Et puis, B... interrogé au cours de la même du premier jour, avait eu un comportement qui a fait trouble. Son emploi du temps (lever vers 5 heures, travaux à l'écurie jusqu'à 8 heures) était confirmé en partie par son épouse. L'annonce brutale de la mort violente de madame M... n'avait pas produit non plus l'effet escompté. « B... a paru réellement surpris, mais il comptait à son commandant de compagnie le mari d'un chat des logis-chef F... il était très affecté et je m'attendais à ce qu'il se désolât... »

B... fut, par la suite, et à plusieurs reprises, interrogé très longuement. A aucun moment il ne se contenta de nier. Ses réponses furent précises et détaillées. Néanmoins, les enquêteurs n'exclurent jamais sa participation au crime car ils le savaient violent. Il appartenait bientôt qu'il a fait des dettes et qu'il manquait environ 400 NF. pour faire face à une échéance du 16 décembre.

L'autopsie pratiquée le 12 apporta un nouvel élément, d'autant plus intéressant qu'il permettait d'examiner la préméditation : le professeur Fournade, de la Faculté de médecine de Montpellier, déclara, en effet, qu'une victime était morte des suites d'un choc étonnant consécutif à une tentative de strangulation.

Cette conclusion, ajoutée aux constatations et aux premières auditions, amena les enquêteurs aux déductions suivantes :

— L'auteur était un familier de la victime.  
— Il y a eu discussion, pour un motif sans doute futile, au cours de laquelle l'homme a saisi le cou de la victime et a tiré violemment.

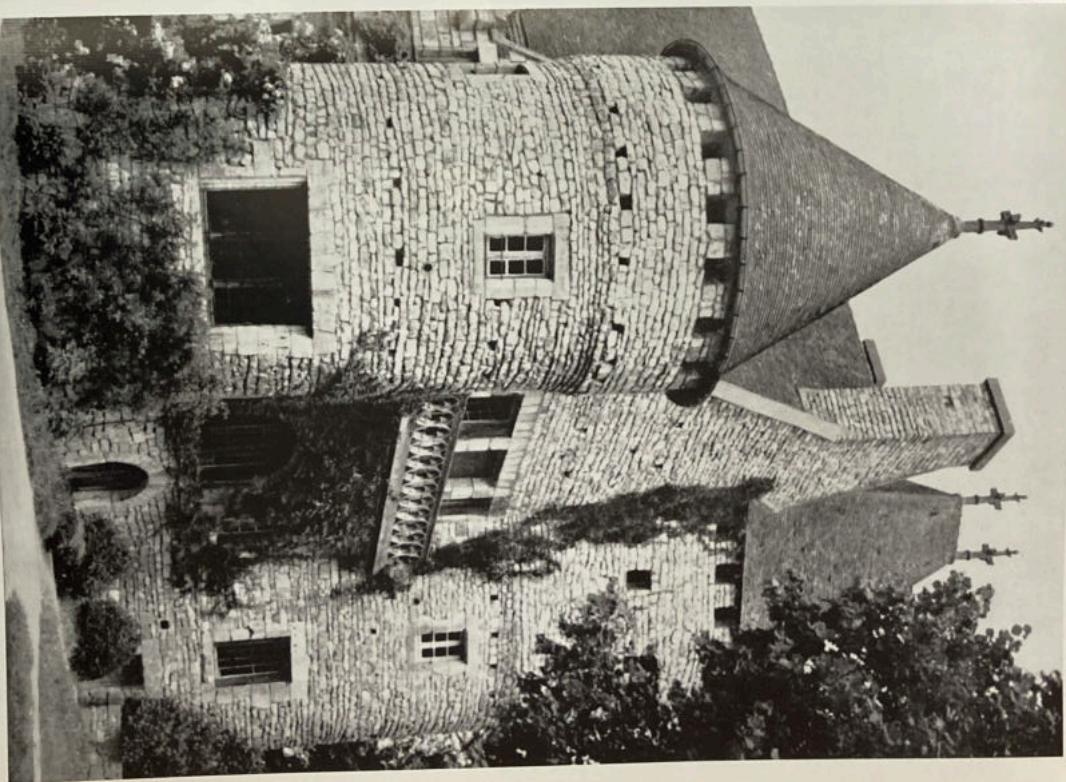
— Quand la « Génie » s'est affaissée dans le grenier, le meurtrier a pris peur. Il a cherché à dissimuler son crime. Il a essayé de faire disparaître les empreintes et les indices possibles pour retarder l'enquête. Il a ainsi jeté à terre le corps dans la citerne et c'est là qu'il a saisi le chat de la victime sous le prétexte d'un sabot ainsi que le chapeau de la victime sous le prétexte d'un sabot ainsi que le chapeau de la victime sous le prétexte d'un sabot déjà déposé.

— La thèse de la vengeance peut être écartée d'office, dans ce cas, le feu aurait été mis au feu prioritaire.

Or, la lampe tempête a été trouvée éteinte. Sur un seul point, les opinions des divers enquêteurs diffèrent.

Il a été établi, en effet, que l'homme est venu à la cuisine à un certain moment. C'est la petite, elle-même, Blanche, qui le déclare :

« J'ai entendu du bruit dans la cuisine, à un quart d'heure après le départ de grand-mère... »





n'y ai pas prêté trop attention pensant qu'elle s'en était retournée, ayant oublié quelque chose. J'ai été vraiment surprise d'entendre tout à coup des pas se précipiter vers la sortie. La porte a claqué violemment. Je me suis précipitée à la fenêtre de ma chambre qui donne sur l'escalier d'accès à la maison, mais, vu l'obscurité, je n'ai aperçu qu'une silhouette très vague qui s'enfuyait ».

Pour certains enquêteurs, le criminel est venu dans la cuisine une fois son forfait accompli. Il avait alors l'intention de voler, mais ses projets ont été contrariés par le rai de lumière qui filtrait sous la porte de la chambre de Blandine. Ayant eu peur d'être reconnu, il s'est enfui sans rien emporter. Pour d'autres, cette visite avait un but humanitaire : l'auteur cherchait à se procurer une bouteille d'alcool à l'effet de ranimer sa victime. Apercevant la lumière, il s'est sauvé et est revenu dans la grange. Voyant alors que la mort avait fait son œuvre, il a camouflé le crime.



Façade ouest de la maison  
et de l'escalier donnant accès à la cuisine.

D'un commun accord, les enquêteurs décidèrent après l'autopsie de ne point s'en tenir à l'hypothèse du gendre criminel par intérêt, mais de vérifier l'emploi du temps de toutes les personnes soupçonnables pour un motif quelconque.

Un vagabond des environs fut rapidement mis hors de cause. Il en fut de même d'un cultivateur dont le comportement avait paru bizarre lors de la découverte du cadavre de « la Génie » (il s'avéra que le trouble anormal qu'il avait montré était d'ordre purement émotionnel).

Un fermier du voisinage qui avait eu des « visées » sur Lucienne, (la Parisienne) fut longuement interrogé, la famille M... l'accusant d'avoir écrit voici quelques années des lettres anonymes ordurières. Une simple comparaison d'écriture permit également de l'éliminer.

Pendant ce temps, l'enquête menée sur le gendre n'apportait aucun élément nouveau. Si on le considérait coupable, il fallait alors envisager également la complicité de l'épouse, à moins de penser que celle-ci avait été induite en erreur par un réveil retardé sciemment. Une heure d'absence suffisait à B... pour accomplir le

trajet aller-retour de son habitation à la ferme et commettre le meurtre. Décidément, au fur et à mesure des recoupements, cet homme apparaissait de plus en plus suspect.

« Et s'il était l'auteur des lettres anonymes ? » suggéra un enquêteur. Hypothèse à priori surprenante car dans ces lettres B... était lui-même très fortement attaqué. Cependant, une vérification s'imposait. B... fut convoqué à la Gendarmerie. On le fit s'asseoir et on lui dicta quelques paragraphes des lettres. Il écrivit sans chercher à tricher... et fut confondu : il était l'auteur des lettres anonymes. Mais qu'est-ce que cela prouvait ? Rien qui se rapportât directement au crime, bien sûr. Toutefois, cette expérience avait convaincu les enquêteurs qu'ils se trouvaient en présence d'un esprit particulièrement pervers et dissimulateur.

B... comprit aussi que quelque chose avait changé. « J'ai perdu votre confiance, dit-il au commandant de compagnie, mais croyez-moi, je n'ai pas tué ». En fait, il avait encore des accents de sincérité qui laissaient perplexes ceux qui l'interrogeaient.

Toute la nuit, il tint tête aux enquêteurs. A 5 heures, le matin du 22 décembre, au moment où l'officier de Gendarmerie allait se retirer, il clamait toujours son innocence.

« B..., lui dit alors le commandant de compagnie, je vous laisse pour quelques heures. Confiez-vous à un de mes gendarmes qui vous connaissent bien et qui, comme vous, parlent le patois ».

L'officier est parti. Le maréchal des logis-chef F... présente à B... une tasse de café. L'homme boit le breuvage avidement. Le gradé s'approche et, calmement, lentement, LUI PARLE EN PATOIS. B... écoute, tête baissée ; il se tait. Brusquement, il se redresse. Son regard est devenu implorant. D'entre ses lèvres fusent doucement ces quelques mots : « Oui, c'est moi, j'ai fait une bêtise ».

Ainsi, pour 400 NF., il avait tué. Mais il n'en avait pas eu l'intention et donc n'avait pas prémédité son crime. Le fait d'être venu dans la cuisine afin de prendre une bouteille d'eau-de-vie dans le but de ranimer sa belle-mère qu'il croyait évanouie, le prouvait.

Il n'y avait plus de mystère, et, dans « la vallée rouge », depuis le 22 décembre, on ne tire plus le verrou à la nuit tombante.



De cette longue enquête, qui aurait pu ne jamais aboutir puisque aucune preuve formelle et flagrante n'existait contre le coupable, que conclure ?

Divers enseignements peuvent, certes, être tirés d'un tel cas concret. Mais il semble qu'une constatation s'impose avant tout : dans un crime rural, la Gendarmerie est remarquablement bien placée pour réussir.

« Un jour, dans une caserne de Gendarmerie, un commandant de brigade offrit, à l'aube, une tasse de café à un individu soupçonné de meurtre. Puis, en patois, il lui parla longuement. Alors, l'homme, qui, jusque-là, avait résisté aux interrogatoires les plus poussés, s'effondra... »



# TÉNACITÉ ET TÉMOIGNAGES

par le Capitaine OBRY

Difficile à découvrir, souvent incomplet, déformé ou erroné, parfois décevant quand arrive le moment de l'exploitation et de la confrontation, le TÉMOIGNAGE est justement considéré comme un élément du renseignement souvent d'assez faible valeur dans le processus de l'enquête judiciaire.

Aussi, la préférence des policiers se tourne-t-elle tout naturellement vers les indices matériels, bien plus sûrs et pouvant constituer des preuves irréfutables quand il s'agit de confondre le délinquant chevronné.

Mais, précisément, ces indices deviennent plus rares au fur et à mesure que, grâce à l'abondance des romans policiers, des commentaires et des descriptions faites par la presse, la radiotélévision et le cinéma (sans parler des relations « éducatives » entre détenus), les malfaiteurs les moins chevronnés n'ignorent rien des techniques du crime.

Dans ces conditions, toutes les précautions ayant bien souvent été prises par eux au cours de l'accomplissement de leur forfait, il ne restera aux gendarmes que

la seule ressource du témoignage des braves gens et le renseignement fourni par la victime. C'est à cette revalorisation nécessaire du témoignage que nous invite l'enquête relatée ci-dessous.

\*\*

## Les faits

Le jeudi 14 septembre 1961, vers 9 heures, monsieur B..., maraîcher, demeurant dans le faubourg d'Abbeville (Somme) appelé « Sur Somme », se présente à la caserne de Gendarmerie d'Abbeville pour signaler qu'il vient d'être victime d'un cambriolage à son domicile, entre 6 h. 30 et 7 heures ce même jour. Il précise à l'adjudant-chef D..., commandant la brigade, que les malfaiteurs ont profité de ce qu'il s'était absenté pour porter ses légumes au marché de la ville, comme il a coutume de le faire chaque semaine. Son préjudice se chiffre à près de 45.500 NF, représentant la plus grande partie de ses économies, moitié en numéraire, moitié en titres et livrets de Caisse d'épargne. Le tout était contenu dans deux coffrets métalliques placés dans l'armoire de la chambre à coucher.

Monsieur B..., très ému (cela se conçoit aisément), ajoute qu'il n'a aucun soupçon, mais que sa voisine, madame C..., a vu deux individus à proximité de chez lui se diriger, un peu avant 7 heures, vers le passage à niveau sur la R. N. 40 A (qui va d'Abbeville à Noyelles-sur-Mer).

Nanti de ces maigres éléments, l'adjudant-chef D... informe le commandant de compagnie. Un plan d'action est alors élaboré rapidement, qui tient compte des circonstances.

Ce 14 septembre, en effet, à la même heure, tous les commandants de brigades externes devant assister à la réunion mensuelle des gradés sont arrivés au chef-lieu de compagnie, accompagnés d'un gendarme.

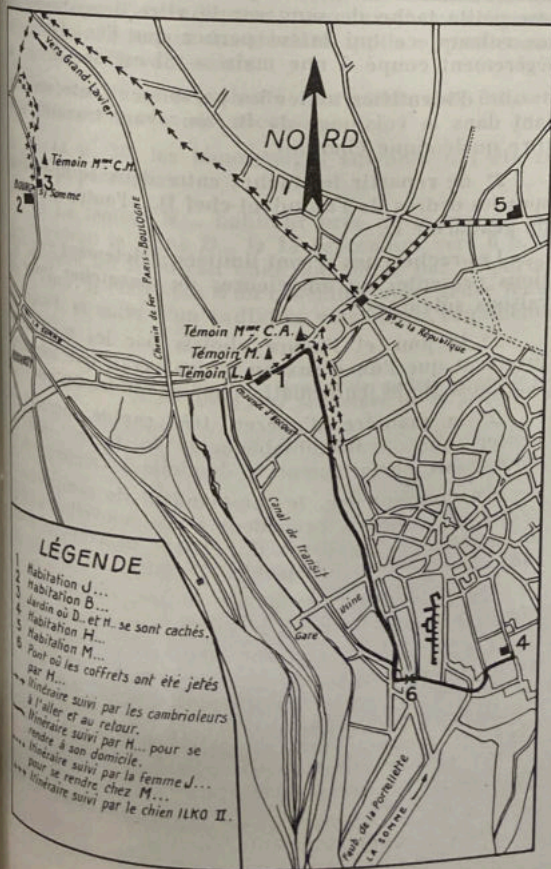
La brigade des recherches, réduite à 3 gendarmes, est déjà occupée par un cambriolage audacieux commis à St-R... trois jours plus tôt. Un coffre-fort dérobé par les malfaiteurs (toujours en liberté) vient d'être retrouvé par un pêcheur au bord de la Somme, et le commandant de la B. R. s'est rendu sur place.

La pluie, aussi tenace qu'inopportune, plonge la région dans une humidité fort défavorable aux enquêteurs.

## Premières mesures

Moins d'un quart d'heure s'est écoulé depuis la déposition de monsieur B... et déjà l'adjudant-chef D... est parti à Sur Somme avec trois gendarmes de sa brigade pour reconnaître les lieux, surtout pour tenter de retrouver la trace des deux suspects signalés.

Conformément à ce qui vient d'être décidé par le commandant de compagnie, les recherches devront être faites en direction de la R. N. 40 A jusqu'au village de





Grand-Laviers. Pendant ce temps, le gendarme L... de la B.R., distrait de sa première mission, se rendait au domicile cambriolé pour y recevoir minutieusement traces et indices susceptibles d'être convertis.

Bain, trois patrouilles composées d'éléments des trois brigades antiterroristes, précédemment sur place, et de deux motocyclistes de la brigade motorisée d'habillage, recevoient l'ordre de parcourir le chemin de halage du canal de la Somme, la piste longeant la voie ferrée Paris-Calais, et tous les chemins aboutissant au faubourg de Sur Somme. Mission : retrouver deux individus répondant au signallement suivant : l'un est grand, mince, tête nue et porte un pull-over gris-vert ; l'autre, plus petit, est coiffé d'une casquette marron et habillé d'une canotière marron avec col de fourrure. Il a un sac sur l'épaule.

Le flicier du groupement et les brigades de la compagnie sont alertés par message. Enfin, vers 9 h. 45, malgré la pluie et les traces découvertes dans le jardin de L..., autre voisin de la victime, l'adjudant-chef D... demande l'intervention du chien policier de la compagnie. Le maître de chien, resté en attente, rejoint de suite les enquêteurs et procède au pistage.

**Bilan d'une première journée**

Vers 11 heures, toutes les patrouilles rentrent, ainsi que le maître de chien ; les recherches sont restées vaines. Le chien a indiqué une direction qui semble effectivement être celle qu'ont prise les voleurs, mais il s'est arrêté après 300 mètres de pistage.



(A) D... quitte par un cyclomotoriste de passage au moment où il s'apprête à rejoindre H...  
(B) Habitation du témoin C. H...  
(C) Moteur vicié du jardin L...

**A l'espoir du début, succède la déception.**

A 12 heures, le commandant de brigade, qui dirige le point avec le commandant de compagnie L..., qu'il dirige le gendarme F..., commandant la B.R. Aucune trace ou indice matériel n'ayant été découverte — hormis une petite tache de sang sur la vitre démanchée par les voleurs, ce qui laisse penser que l'un d'eux s'est légèrement coupé à une main — il est décidé :

- 1° d'identifier toutes les personnes douteuses habitant dans le voisinage de B... ou ayant travaillé à un titre quelconque chez lui ;
- 2° de répartir les tâches entre deux équipes, l'une sous les ordres de l'adjudant-chef D..., l'autre sous ceux du gendarme L...

Les recherches seront limitées strictement aux régions présentes ou antérieures du maraicher pour les raisons suivantes :

- 1° le jour et l'heure choisis par les malfaiteurs provient que l'un d'eux au moins savait que monsieur B... s'absente le jeudi matin pour se rendre au marché ;
  - 2° la manière d'opérer, très rapide, permet de penser que, vraisemblablement, le même individu commettait parfaitement le domicile à cambrioler.
- En conséquence, le commandant de compagnie et l'adjudant-chef D... procèdent à une nouvelle audition du monsieur et madame B... et leur demandent toutes indications utiles susceptibles d'éclairer les enquêtes.
- Un jeune ouvrier âgé de 16 ans, employé par le maraicher, est mis hors de cause.

Les soupçons s'arrêtent sur le nommé D..., 18 ans, ayant travaillé au service de monsieur B... pendant les deux ans, et actuellement sans emploi. D... a huit parents pour venir habiter à Abbouville où il se trouve chez ses oncles et tante, monsieur et madame L... sans sonner de nouvelle douteuse, paraissant dépenser un coup pour leurs ressources appréciables.

En fin de journée, les renseignements obtenus par les deux équipes justifient l'audition de D... et de sa jeune tante (26 ans) sur leur emploi du temps puis sur

gâtée à une pour les nécessités de l'enquête, des cotés. Tous deux nient catégoriquement en connaissance du cambriolage et n'ont plus y avoir participé sous une forme quelconque.

Cette première journée se termine donc indolument sur un espoir bien faible. Trop d'éléments manquent aux enquêteurs pour pousser plus avant. Seuls, des témoignages possibles permettraient, à défaut de preuves matérielles, d'exploiter la piste. A toutes les suites, le commandant de compagnie fait les suites, discrètement les abords de la maison des L... durant la nuit. Aucun incident n'est à signaler jusqu'au matin.

**Deuxième journée  
Recherche des témoignages  
et creux des auteurs**

Toute la matinée du 15 et une partie de l'après-midi sont consacrées à rechercher tous les témoins éventuels de faits et gestes de D... la veille, aux premières heures du jour.

Les enquêteurs, tels des vendeurs « à la chine », font du porte à porte dans le quartier des J... et à Sur Somme. Une visite domiciliaire chez J... fait découvrir un panolion de toile bleue et une paire de boîtes de cochonnettes. Les taches de boue et l'humidité qui maculent ces effets indiquent que ceux-ci ont été portés depuis peu de temps. J... déclare qu'ils appartiennent à son neveu. Ils sont saisis.

La ténacité et la volonté des gendarmes finissent par être couronnées de succès.

A 14 h. 30, les témoignages suivants ont été recueillis et recoupés :

- A) Le témoin M..., habitant près de la maison des L..., a aperçu le jeune D... le 14 septembre vers 6 h. 45 au moment où il entrerait chez son oncle par le portail de la cour. Il était vêtu d'un ensemble noir, genre tenue de sport, et suivait d'un individu vêtu d'une canotière



Emploiement d'attente des malfaiteurs (jeudin L...).

couleur kaki sans garniture de fourrure, poussant à la main une bicyclette ou cyclomoteur muni de sacoches claires.

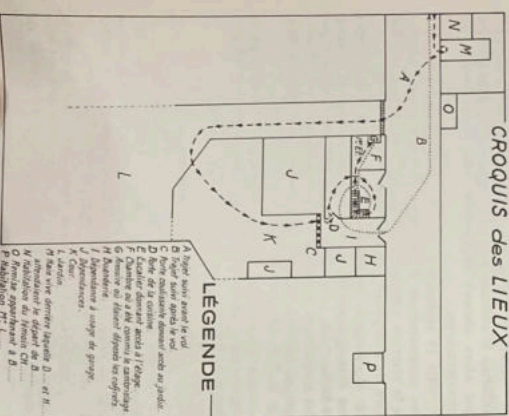
B) Madame T..., du même quartier, déclare qu'elle a déjà vu le jeune D..., qu'elle connaît bien, sortir très tôt le matin. (Op. D... a toujours maintenu jusqu'à présent qu'il se levait tard, faisant la « grasse matinée ».)

C) Monsieur C..., domicilié en face des J..., a vu se lever, et alors qu'il se trouvait à sa fenêtre, passer D... entre 6 h. 45 et 7 heures, ramené avec un cyclomoteur de couleur rouge. Il venait de la direction du canal de la Somme, était vêtu de noir et tête nue. Il ne transportait rien.

D) Madame L..., pour se rendre à son travail, emprunte chaque matin la rue où habitent les J... Elle déclare avoir aperçu, vers 4 h. 30, le jeune D... bien connu d'elle, accroupi sur le trottoir de la maison des J... Il semblait affaibli après d'un cyclomoteur. Il est resté précipitamment lorsqu'il a entendu les pas de madame L... formelle sur ce détail.

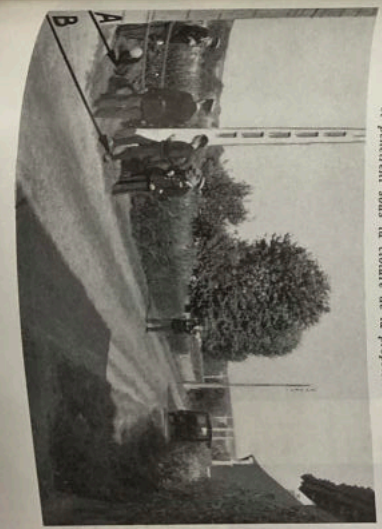
D'autres témoignages moins intéressants sont néanmoins recueillis.

En possession d'un tel faisceau d'éléments établissant que D... est sorti le 14 septembre très tôt le matin, le commandant de compagnie et l'adjudant-chef D... ont décidé de prendre de l'interrogatoire pendant une demi-heure. D... a été interrogé énergiquement et relate chacun des faits rapportés par les témoins, après un temps de repos et de réflexion. D... est brusquement confronté à D... 17 h. 30 avec tous les témoins rassemblés devant lui. Il tient tête pendant un instant, niant étonnamment, puis sous les questions qui l'accablent, sans combativité et son arrogance dans ses derniers retranchements des témoins. Il finit par reconnaître que D... est le nommé L... qui avait travaillé au service de monsieur B... pendant les deux ans, et qui avait travaillé en vue d'une participation éventuelle à l'affaire.



**LÉGENDE**

- A) Voie sans avoir le sol
- B) Voie sans avoir le sol
- C) Voie sans avoir le sol
- D) Voie de la victime
- E) Cocheur devant avoir à l'échelle
- F) Cocheur devant avoir à l'échelle
- G) Cocheur devant avoir à l'échelle
- H) Cocheur devant avoir à l'échelle
- I) Cocheur devant avoir à l'échelle
- J) Cocheur devant avoir à l'échelle
- K) Cocheur devant avoir à l'échelle
- L) Cocheur devant avoir à l'échelle
- M) Cocheur devant avoir à l'échelle
- N) Cocheur devant avoir à l'échelle
- O) Cocheur devant avoir à l'échelle
- P) Cocheur devant avoir à l'échelle
- Q) Cocheur devant avoir à l'échelle
- R) Cocheur devant avoir à l'échelle
- S) Cocheur devant avoir à l'échelle
- T) Cocheur devant avoir à l'échelle
- U) Cocheur devant avoir à l'échelle
- V) Cocheur devant avoir à l'échelle
- W) Cocheur devant avoir à l'échelle
- X) Cocheur devant avoir à l'échelle
- Y) Cocheur devant avoir à l'échelle
- Z) Cocheur devant avoir à l'échelle



(A) H... (B) D... atterrés de quitter le jardin de L... et précipitent sous la clôture de la propriété B...



La partie est gagnée. Perquisitions et interrogatoires vont se succéder à un rythme accéléré grâce à l'emploi de tout l'effectif disponible de la brigade territoriale et de la brigade des recherches.

Les liasses d'argent sont retrouvées : chez H... : 3.800 NF, camouflées dans un vieux carton plein de capsules de bouteilles de bière récupérées ; le tournevins ayant servi à démanteler la vitre de chez monsieur B... est aussi découvert et saisi : chez J... : 5.165 NF, dissimulés dans le poulailler ainsi que la pince plate ayant servi à forcer les deux collets amarrés chez J... et emportés ensuite par H... dans un sac pour être jetés dans le fleuve ; chez M... : 6.350 NF, sur une poutre de la charpente du toit d'un débarras.

La tante J..., recrépusse, explique sa position butée en disant qu'elle a été menacée de mort si elle parlait.

Il ne reste plus aux enquêteurs qu'à procéder à la reconstitution détaillée du cambriolage.

Cette opération est faite le 16 septembre, dans la matinée, sous la direction du commandant de compagnie, avant la conduite des cinq auteurs et complices au parquet.



Manière de procéder des deux cambrioleurs.

Monsieur B..., dont la joie hautement manifestée se comprend, pouvait, sur autorisation du magistrat, récupérer la quasi-totalité du numéraire disparu moins de 36 heures après le vol.

Il semble inutile de préciser quelles répercussions provoqua la réussite de l'enquête parmi les voisins de monsieur B..., et la population locale.

### Conclusion

Les aveux recueillis et la reconstitution permettent d'établir les faits suivants :

1° Le premier signalement donné par madame C. la voisine, était bon. La tenue vestimentaire notamment et la différence de taille se révélèrent exactes.

Il convenait donc de retenir que l'explication du renseignement initial, même sommaire, doit être maintenue à fond.

2° Le chien a bien retrouvé, malgré la pluie ainsi que les allées et venues, le trajet suivi par les deux auteurs. Le pistage a cessé à l'endroit où ceux-ci empruntèrent la route goudronnée en enfourchant leur bicyclette, l'autre son cyclomoteur « rouge ».

(On peut noter que le chien aurait pu être utilisé une demi-heure plus tôt. Toutefois, cela n'aurait pu avancer davantage l'enquête, les deux cambrioleurs étant déjà en lieu sûr à 9 h. 30.)

3° La tache de sang sur la vitre a laissé longtemps les enquêteurs perplexes. Aucun des auteurs ne prétendit de couper aux mains. Explication : la tache de sang provenait d'une écorchure à la main de la propriétaire, madame B... Ainsi, le seul indice matériel existant au départ était-il mauvais.

4° D... a reconnu être d'autant plus certain de succès qu'il connaissait parfaitement les lieux et les habitudes de monsieur B... pour avoir travaillé dans la maison. L'orientation dans ce sens donnée aux recherches par les enquêteurs était donc logique. D... avait emporté des gants et un diamant de vitrier pour ne laisser aucune trace. Le pantalon de toile bleue et les bottes en caoutchouc saisis dans le grenier de J... lui avaient effectivement servi. S'il est vrai que, dans cette affaire, tout avait été pratiquement mis en œuvre pour découvrir des indices matériels — qui firent défaut — il n'en est pas moins certain que le résultat obtenu est essentiellement à la ténacité et à la célérité avec lesquelles les enquêteurs ont recherché des témoignages basés, d'une part sur les circonstances du vol, d'autre part sur la connaissance du milieu.



Tracce du pistage du chien policier (emplacement des bioplates).

## Cas concret n° 2 DÉLIT DE FUITE...

par le Capitaine STOLZ

Jeudi 14 septembre 1961 :

Le stagiaire agricole R... Robert, 19 ans, regagne à son domicile situé à E... en empruntant la N. 18.

Il fait nuit noire, le ciel est couvert et une pluie fine tombe sans arrêt.

21 h. 10. Des habitants de la localité de A... entendent un crissement de pneumatiques et un bruit de choc. Puis, plus rien. De nouveau, le silence s'épaissit au cœur de la nuit.

21 h. 30. Traversant la localité de A..., le conducteur d'un autobus aperçoit, à la lumière de ses phares, une ombre qui s'agite dans le fossé droit de la route.

Il stoppe, descend de son véhicule et découvre un jeune homme gravement blessé à la tête et à la jambe droite. Un cyclomoteur, l'arrière broyé, gît à ses côtés. Appel à la Gendarmerie, au médecin et à l'ambulance de l'hôpital de V...

À 22 heures, le maréchal des logis-chef L... et le gendarme M... de la brigade d'E... arrivent sur les lieux. Le blessé, sur le point d'être évacué, ne se souvient de rien et ne peut fournir aucun renseignement sur les circonstances de l'accident.

Pas de témoin.

Les indices relevés sont maigres : quelques traces de frottement du cyclomoteur contre la bordure en ciment, une seule trace de freinage de 2 mètres de long sur 10 centimètres de large, et une légère trace de pneu un peu plus loin.

Le commandant de compagnie, informé téléphoniquement à 22 h. 20, se rend sur place et prend la direction de l'enquête.

A l'aide de projecteurs, une recherche minutieuse sur la chaussée et ses abords commence. À 35 mètres de l'axe de freinage, au milieu même de la route, gît un morceau de durallumin chromé, de 6 centimètres de long sur 2 cm. 5 de large, de forme légèrement incurvée.



C'est tout.

L'exploration, sommaire de la R. N. 18 entre le lieu de l'accident et les deux principales localités, situe à une dizaine de kilomètres de part et d'autre de ce lieu, l'enquête. La découverte d'aucun autre indice utile à l'enquête.

Vendredi 15 septembre :

Une nouvelle reconnaissance du lieu de l'accident, effectuée dès le matin, n'apporte aucun élément nouveau.

La brigade des recherches de la compagnie prend contact avec les différents garagistes et carrossiers de la résidence. Le morceau de durallumin retrouvé sur la route ne provient pas d'un véhicule de fabrication française, allemande ou italienne. Mais quelques voitures d'origine américaine possèdent des garnitures faites avec du métal semblable.

Durant toute la matinée, le personnel de la brigade des recherches visite les différents « parking » de l'Armée américaine à V... Cette inspection, continuée au début de l'après-midi et portant sur un millier d'automobiles, permet d'établir que la pièce découverte sur le lieu de l'accident provient d'un exploitateur de plate-forme voiture de marque « Chevrolet », année de construction 1957. Cette constatation est confirmée par le catalogue des pièces de rechange détenu par le Major Pool des installations U. S. de V...

Le lieutenant-colonel G..., chef de la Military Police du « post » de V..., informé des présomptions des enquêteurs se met aussitôt à la disposition du commandant de compagnie et lui apporte toute l'aide utile à la poursuite de l'enquête.

L'exploitation du fichier des véhicules détenu par la Military Police n'est pas immédiatement concluante en raison du nombre élevé de voitures de marque « Chevrolet » en service dans l'Armée américaine ou possédées, à titre privé, par ses membres.

La M. P. porte à la connaissance des enquêteurs que de nombreux militaires U. S. font réparer leurs véhicules dans des garages luxembourgeois, principalement dans trois garages de Luxembourg-ville.

Ces trois garagistes sont mis au courant des faits et acceptent de prêter leur concours.

Une demande de recherches modèle 1 bis est alors transmise à la brigade du fichier du groupement pour diffusion.

16 et 17 septembre :

La brigade des recherches, les brigades territoriales de V... et de E..., ainsi que le poste de Gendarmerie de la



Base U. S. A. F. de R... explorent systématiquement tous les lieux de stationnement des véhicules U. S. de la région.

Des postes de contrôle, installés sur les principaux axes routiers de la compagnie empruntés par les voitures U. S., interpellent les occupants des automobiles de marque « Chevrolet ».

Toutes ces recherches restent vaines.

### 18 septembre :

A 9 heures, le commissaire de la police municipale de Luxembourg-ville signale au commandant de la compagnie de V... que le sergent B... de l'Armée U. S., demeurant à la base U. S. A. F. de R..., a confié, le 16 septembre, sa voiture de marque « Chevrolet » au garage M... de la ville en vue de sa remise en état. Ce véhicule porte à son avant droit des traces d'un choc récent, en particulier, l'engoliveau du phare avant droit est cassé.

Informée de ces faits, la Military Police de V... nous remet le sergent B... à 12 heures, lequel, invité à s'expliquer sur l'origine des dégâts constatés sur son véhicule, déclare ne pas en connaître la cause exacte et pense qu'il a dû heurter un arbre quelque part sur la route.

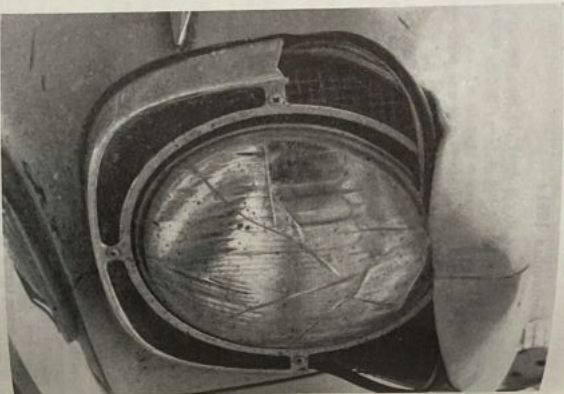
Avec le consentement écrit de B..., la Military Police s'offre à se rendre au Luxembourg et à y prendre le véhicule. Le procureur de la République de V... donne son accord.

A 20 heures, la voiture « Chevrolet », année 1957, appartenant au sergent B... est ramené dans la cour de la caserne de Gendarmerie de V... par les soins de la M. P.

L'engoliveau du phare droit est effectivement cassé et le morceau de durallumin, découvert sur le lieu de l'accident, s'adapte parfaitement à celui qui est resté fixé à la voiture.

Après de nombreuses interrogations, le sergent B... reconnaît avoir effectivement eu un accident, le 14 septembre 1961, aux environs de 21 heures, sur la R. N. 18, dans la traversée de la localité de A...

Dans la plupart des affaires, la réussite dépend essentiellement de la minutie et de la ténacité déployées pour retrouver les traces et les indices qui constituent la suite des preuves matérielles irrefutables. En ce qui concerne spécialement les accidents de la circulation survenant de nuit, les projecteurs portatifs sont des moyens d'une efficacité réelle et donc indispensables.



Par ailleurs, une coordination des recherches, une collaboration étroite de tous les enquêteurs et une ferme volonté de réussir conduisent souvent au succès.

Enfin, lorsque tous les atouts techniques ont été mis dans le jeu, alors seulement on a le droit de penser à la chance, si capricieuse, et d'espérer qu'elle veuille bien sourire à qui lui a ainsi préparé la voie...

### Cas concret n° 3

## Une hospitalité mal récompensée

par le Capitaine LE GRUIEC

Depuis de nombreux mois, des « fourmes » de ganhl, au grand désespoir de leur propriétaire, disparaissent de la cave frigorifique de la rue Saint-Mary à R... L'expert comptable, appelé sur les lieux pour M..., les manquants, révèle un déficit à la vente de 425 kilogrammes ! La « Fourme » a mis largement à profit l'hospitalité qui lui était offerte...

✱

En juin 1958, monsieur R..., négociant à M..., reçoit la visite d'un marchand fromager, nommé B..., qui lui demande l'autorisation d'entreposer le produit de ses achats dans la cave de la rue Saint-Mary. Il y a, bien entendu, les qualités peu communes de celle-ci pour la bonne conservation des « fourmes » cantalennes... et allant satisfaction.

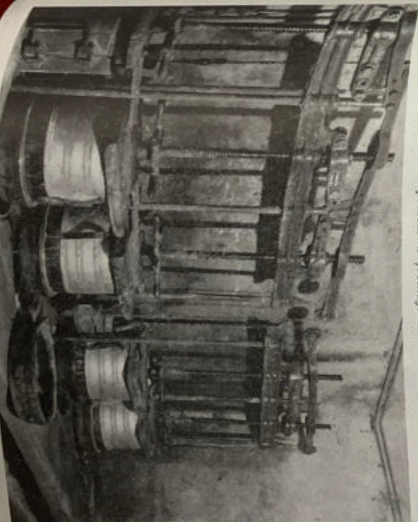
Le loup est entré dans la bergerie. B..., mieux connu sous le surnom de la « Fourme », n'a plus d'yeux que pour les fromages de son hôte. De la vue au hôte, le pas est bien vite franchi... et le propriétaire, désormais, de s'étonner des insuffisances de la balance commerciale de son établissement !

La surveillance discrète est organisée, mais B... ignore tous les pièges qui lui sont tendus.

Convaincu de ne pouvoir prendre le voleur dans ses filets, las de compter et recompter ses fromages, monsieur R... s'adresse à la brigade locale le 10 octobre 1959.

Le gendarme T... est chargé de l'enquête. Il connaît bien le voleur soupçonné et sait que la prise en flagrant délit, avec production de preuves irréfutables, s'impose. Comment faire pour pincer l'habile malfaiteur ?

Montes et presses à fromage de la cave R...



La preuve matérielle.

Il suggère à monsieur R... de marquer ses fromages en introduisant au centre de chaque pièce un morceau de papier portant le sceau de la brigade et la mention : « fromage volé ».

Le soir même, une étrange opération commence. Dans le plus grand secret, une équipe composée du négociant et de trois gendarmes s'attarde à un travail de patience qui durera une bonne partie de la nuit, car le marquage porte sur 234 pièces. Une sonde permet de retirer du cœur de chaque « fourme » un petit cylindre de fromage de 1 cm. de diamètre et de 8 cm. de hauteur. L'accusateur est alors placé dans la cavité qui est aussitôt rebouchée par la partie supérieure du cylindre prélevé.

Les pièces sont en place. Il ne reste plus qu'à attendre...

✱

Le 17 octobre, à 18 h. 30, monsieur R... accourt à la Gendarmerie. B... vient de signer son passage à la cave : une pièce a disparu. Mais le larron a décidément la main heureuse puisque son choix s'est porté sur une



« fourme » qui venait d'être préparée pour la vente et donc débarrassée de son précieux élément d'identification...

Le gendarme T... décide d'attendre une occasion plus favorable.

Cela ne saurait tarder...

Effectivement, le 26 octobre 1959, nouvelle alerte : cette fois, la pièce disparue porte en son sein le sceau de la Gendarmerie. Il faut agir vite.

Les gendarmes T..., R... et B..., de la brigade, se présentent aussitôt au domicile de la « Fouine ».

Un premier coup d'œil leur permet de constater que douze « fourmes » sont rangées à l'arrière de sa camionnette, tandis qu'une pièce, apparemment plus grosse et bien emballée, occupe une place privilégiée dans la cabine.

B... est informé des présomptions le concernant, mais, sans se départir de son calme, il répond à l'invitation qui lui est faite de se rendre avec sa marchandise à la cave qu'il vient de quitter.

Les constatations commencent :

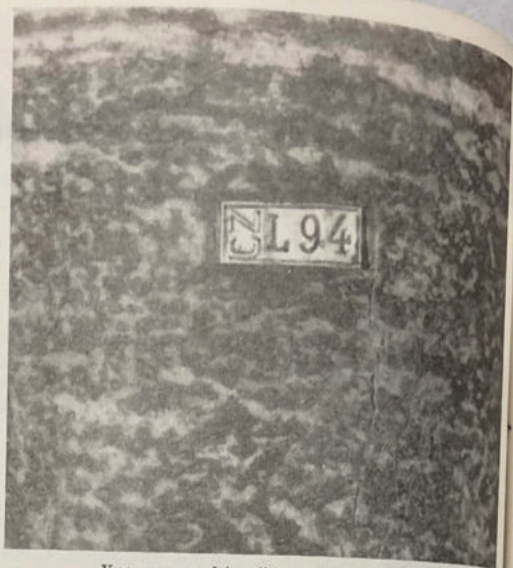
- la pièce déballée pèse 50 kilogrammes, ce qui l'apparente déjà aux pièces de R..., l'un des rares négociants de la région à fabriquer une telle catégorie de fromages laitiers ;
- elle présente deux moulures creuses qui l'identifient à l'une des presses de la fabrique R... ;
- la plaque professionnelle « CZ LE 3 » est celle d'un négociant de la région chez qui B... prétend avoir fait l'acquisition de la pièce, le jour même. (Ce renseignement se révélera faux après vérification.)

Elle n'est pas incrustée dans la « fourme » comme elle devrait l'être et a été mise en place hâtivement : quatre griffes seulement, sur les six qu'elle comporte, adhèrent mollement dans le fromage.

Mais B... ne s'émeut guère devant ces constatations.

Le gendarme T... l'invite alors à suivre de manière attentive le déroulement de l'opération suivante : le bouchon de la cache est enlevé et la sonde descend lentement à la recherche du papillon. Au grand émoi des enquêteurs, elle ne ramène que du fromage. Serait-ce l'échec ?

La cave frigorifique de la rue Saint-Mary.



Vue rapprochée d'une forme de Cantal.

L'on distingue nettement sur ce cliché :

- les 2 moulures en creux,
- la plaque professionnelle incrustée dans la pièce de fromage. Cette plaque est normalement placée au cours du moulage.

Monsieur R... accepte sur-le-champ de sacrifier sa pièce, aussitôt coupée en deux parties. Et c'est ainsi que le petit papier « fromage volé » revoit le jour sous le nez du voleur surpris... qui s'effondre et propose à son hôte de le dédommager comme il l'entendra...

✱

Cette affaire est évidemment bien simple. On peut cependant en tirer les enseignements suivants :

— *Adaptation de l'enquête à la personnalité du soupçonné :*

Le gendarme T... connaissait l'auteur présumé du vol. Il le savait particulièrement retors... d'où la nécessité de l'amener dans une position qui ne lui permettrait ni de se défendre ni d'ergoter, par l'organisation d'un piège insoupçonnable et indétectable dans lequel il serait pris de manière indéniable et qui justifierait le vieil adage : « A malin... malin et demi ! »

— *Choix du procédé :*

Le procédé employé pour confondre le voleur est original et astucieux. Il a demandé une assez longue préparation mais qui, en fin de compte, s'est révélée payante.

— *Importance des preuves matérielles :*

Les caractéristiques de la pièce de fromage volé étaient suffisantes en elles-mêmes pour déterminer l'origine. Elles ne l'étaient pas pour contraindre le coupable aux aveux. D'où le mérite de l'enquêteur d'avoir mis le maximum de cartes de son côté et montré plus d'imagination que son interlocuteur.

## COUPE DE INTER-PIS

La Coupe de pistes, qu'organise routière, a eu lieu en 1959. Elle fut g par la piste de l'E la Gendarmerie nat.

En 1960, ce f Gard qui enleva l'é par la Gendarmerie.

Cette année, la roulée le 14 juin 19 Arènes de Lutèce. Su participant à cette dont 78 étaient anim darmerie, 12 équip retenues lors des é nales, soit 6 pistes (Manche, Ille-et-Vil Loire, Vaucluse, Ca Dôme), 3 pistes C. R.

De gauche  
M. Legay,  
vainqueur,  
délégué de





# Le double crime de BYANS

par le Capitaine CORTEZ

## Synthèse de l'affaire

M. et Mme J..., industriels modestes mais prospères d'un village du Doubs, vivant seuls dans une villa construite près de leur usine, sont découverts assassinés dans leur chambre.

Un objet indéfinissable et un hachoir de cuisine ont servi à les assommer et à les décapiter.

Le vol, mobile du crime, n'apparaît qu'à l'instant où l'on s'aperçoit de la disparition d'une sacoche verte dans laquelle Mme J... transportait ses fonds et dont elle ne se séparait que pour se coucher.

Une fois le mobile établi, les soupçons se portent de façon nette sur un ancien ouvrier de l'usine congédié, sans ressource, un Allemand de 27 ans habitant le village, sujet très intelligent doué d'un pouvoir de dissimulation et d'un don de comédien étonnants : B...

Rien ne peut le confondre, et cependant les présomptions vont s'ajouter les unes aux autres jusqu'à constituer une preuve que viendra confirmer, huit mois après le crime, un complice étranger au pays, arrêté pour un autre motif : L...



## Réflexions sur l'enquête

L'enquête qui fut menée en la circonstance est intéressante à un double point de vue :

— Démonstration de l'utilité que présentent la connaissance parfaite de la population et l'application stricte de la technique de l'identification systématique.

— Enseignements qu'on en peut tirer et qui portent sur :

- les conditions de travail de l'équipe chargée des constatations ;
- la façon d'obtenir des aveux d'un petit débile mental affolé non par la crainte du châtement, mais par la menace d'une vengeance proférée par l'auteur principal du crime qui redoute la dénonciation ;
- la garantie de la sincérité des déclarations recueillies, assurée par la présence du parquet au moment des révélations et des premières reconstitutions du crime, pour que la DÉFENSE ne puisse jeter le doute dans l'esprit des jurés et tenter de faire admettre que les réponses ont été, sinon dictées, du moins largement suggérées par les enquêteurs.



## Analyse des causes de succès de l'enquête

### CONNAISSANCE DE LA POPULATION :

La Gendarmerie de Saint-Vit possédait une fiche de renseignements sur laquelle étaient portées des appréciations édifiantes sur B... depuis l'époque où il relevait de la surveillance d'une brigade du Haut-Doubs.

Les gendarmes étaient informés de ses activités et de ses fréquentations suspectes, avaient eu connaissance

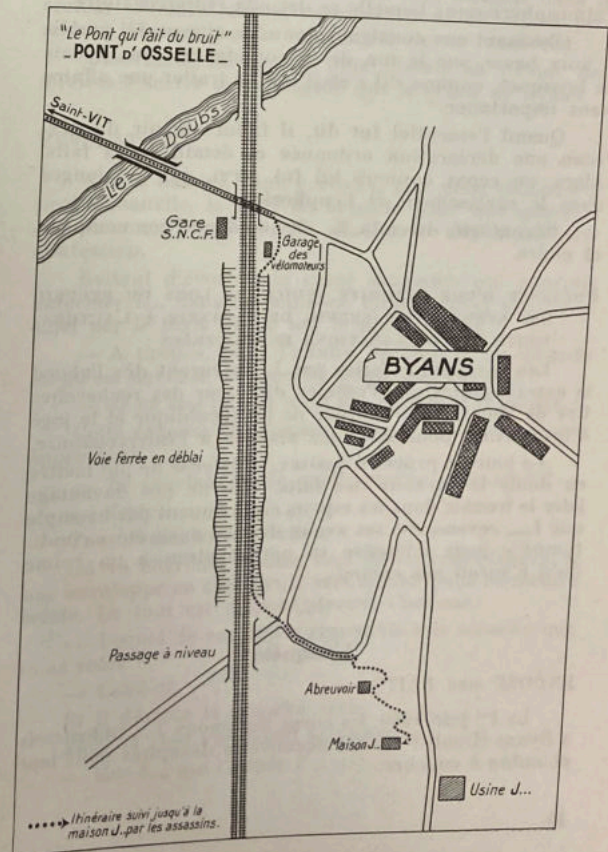
de ses différends avec son patron et ses camarades de travail, n'ignoraient pas ses dettes, ses habitudes de noctambule, sa situation familiale déplorable, avaient découvert son caractère étrange (qui faisait dire de lui qu'il aurait pu être un parfait S.S.), avaient eu révélation de sa stupéfiante agilité et de sa force ainsi que de ses antécédents judiciaires, bref, de son inclination au mal. Ils le savaient capable de tout, malgré une apparence trompeuse de garçon courtois et déférent.

Les soupçons qui pesèrent sur lui étaient donc justifiés.

## IDENTIFICATION SYSTÉMATIQUE :

Huit mois après le crime, un fonctionnaire de Saint-Vit signalait à la Gendarmerie un individu mal vêtu en difficulté avec son cyclomoteur. Midi venait de sonner. Les gendarmes présents à la brigade étaient à table. Ils se rendirent néanmoins sur place, identifièrent l'intéressé et... ce fut alors le prélude de l'élucidation de la mystérieuse affaire.

Une hésitation, un retard, une négligence, et la chance filait. Elle filait peut-être à jamais car B..., emprisonné à ce moment-là pour une toute autre affaire, confectionnait secrètement dans sa cellule une échelle de corde et préparait son évasion.





Qui nous dit qu'il n'aurait pas mis à profit sa liberté reconvenue pour supprimer L... et effacer ainsi tout danger de dénonciation ?

On aurait trouvé un jour le cadavre d'un forain dont on n'aurait jamais pu expliquer la mort, et le double crime de Byans n'aurait jamais connu son plus dénouement.

#### EXERCICE DES CONSTATATIONS :

L'équipe de gendarmes chargée de procéder à ce travail dédicaé fut isolée dans la maison du crime tout le temps nécessaire à l'établissement minutieux du constat qui devait constituer une base irréfutable à l'élaboration d'une hypothèse plausible.

Les autorités et les témoins furent tous écartés jusqu'à ce que l'exploration, l'observation et la constatation des détails révélateurs fussent achevées.

Travailler posément sans être gêné est la condition à réunir à tout prix, et qui n'est guère possible qu'en imposant des consignes strictes interdisant l'accès des lieux à quiconque ne fait pas partie de l'équipe désignée.

#### INTERROGATOIRE DE L'INCULPÉ, SUSPECT DE DÉLITTE MENTALE :

Les enquêteurs s'étant aperçus que toute question posée à L... sur son complice déclenchait chez lui un réflexe de peur panique, s'efforcèrent de le mettre en confiance. Ils apprurent ainsi que cet être fruste, mais non dénué de malice, méprisant la vie des autres et capable de la leur ôter sans remords, craignait beaucoup pour la sienne et appréhendait que son complice, averti de sa dénonciation, ne le supprimât.

La confession de L... ne fut obtenue que grâce à l'armoire dans laquelle se trouvait l'interrogatoire. Obéissant aux consignes données, chacun lui parlait à voix basse, sur le ton de la confiance, sans jamais lui imposer, comme s'il s'était agi de traiter une affaire sans importance.

Quand l'essentiel fut dit, il fallut obtenir du prévenu une déclaration ordonne et détaillée des faits, dans le ravissement et l'effluve.

Réconforté, détendu, L... fit une déclaration complète et claire.

Puis, d'UNE AUTORITÉ JUDICIAIRE LOUS DU RECOURS DES AVEUX, POUR SERVIR DE GARANTIE A L'ACTIVITÉ TRICITÉ DES DÉCLAMATIONS EXRIBITIVES :

Les révélations faites par L... parurent des l'abord si extravagantes que l'officier directeur des recherches tira de leur lit le procureur de la République et le juge d'instruction pour les faire assister à l'interrogatoire.

Le jour du procès d'Assises, la défense ne put mettre en doute la véracité des faits. Elle ne put divulguer que L... revint sur ses aveux depuis, avait été « condamné » pour admettre sa participation à un crime qu'il n'aurait pas commis.

#### EXPOSE DES FAITS :

Le 1<sup>er</sup> juin 1960, les corps des époux L..., industriels à Byans (Doubs) étaient découverts décapités dans leur chambre à coucher.

Un casse-tête indéfinissable et un bachelot de cuisine appartenant au ménage avaient servi à commettre la crime. Toutes traces avaient été effacées, à l'exception de quelques empreintes de pas permettant d'admettre que les assassins étaient deux.

La Gendarmerie, rendue sur les lieux aussitôt alertée, procéda aux constatations, puis entreprit des vérifications et des perquisitions chez des suspects sans autre but, tout d'abord, que de nombreux des effets ensanglantés, le mobile de ce forain n'ayant pu être décelé sur-le-champ.

L'affaire, au départ, se révélait donc d'une extrême complexité.

En effet, M. J..., ancien pupille de l'Assistance publique, seconde par sa femme, avait fondé une usine de métaux ouvrés prospère. Très exigeant pour lui-même et petit chef d'industrie, l'était pour son personnel embauchant et homogéné au gré de sa fantaisie.

De nombreux ouvriers venus de tous horizons leur leur chance à Byans et n'ayant pu, s'y exercer dans une pu s'entendre avec ce patron difficile, allongèrent la liste des individus susceptibles d'avoir participé au crime.

De surcroît, un grave désaccord avait surgi entre l'usine et la municipalité, compliquant la situation. Tout cela dénotait une atmosphère malsaine, mais ne suffisait pas à expliquer ce double assassinat.

Quel pouvait en être le mobile, la vengeance ou le vol ?

S'agissait-il d'un acte démentiel ou d'un crime en sa faire une opinion.

Les enquêteurs, patiemment, allaient élucider le mystère.

#### DÉPART DE L'ENQUÊTE :

Si le succès de cette affaire, fruit d'un travail d'équipe dirigé, est l'aboutissement des efforts accomplis par tous ceux qui y participèrent, il est avant tout l'œuvre du maréchal des logis-chef P..., commandant la brigade de Saint-Vit, et de son adjoint le gendarme B..., dont la parfaite connaissance du milieu permit de relever une hypothèse parmi toutes celles qui furent envisagées, et que les faits confirmeront.

Maison L... et usine.



Sans hésitation, leurs soupçons se portèrent sur un serier henneté, nommé B..., Wattem, sujet alsacien, habitant à Byans, connu pour ses activités suspectes. Un premier élément épistémologique susceptible de déclencher la réflexion de violence à la suite d'un choc émotionnel, se voyait dans le fait que B... avait été condamné à dix ans de prison pour avoir participé à un crime.

Interrogé le jour de la découverte du crime, B... avait des alibis plausibles, puis, questionné à tout loisir sur l'argent qu'il détenait, déclara n'avoir pour sa part rien fait de particulier.

B... assista aux obsèques des J..., sans trahir la moindre émotion, évoquant en public le temps où, accidenté du travail, il avait été interposé dans l'industrie des patrons pour y être soigné et hébergé.

#### INDICES :

L'enquête menaça de s'arrêter quand, soudain, on découvrit dans la maison de B... un sac contenant, de l'argent, des bijoux, des vêtements, des papiers, et des lettres. Ces objets furent retrouvés par la banque qui assurait elle-même le transfert à domicile à des dates régulières, connues de personnel.

Justement, un apport de fonds avait eu lieu la veille de la mort de la sacochière démentielle. C'est alors que le vol fut admis comme mobile du crime et que B... fut l'objet d'une attention particulière. Attention qui fut mieux motivée que B... bessé par son père d'un coup de couteau à la nuque l'année précédente, avait été plusieurs semaines durant, recueilli et soigné par les J... On pouvait admettre que B..., commis au premier chef, avait pu avoir connaissance de la maison et savoir où l'on cachait la sacochière.

#### PERSONNAGES :

Quoique dessaisi au profit de la police judiciaire, la Gendarmerie n'en poussa pas moins les recherches avec vigueur, communiquant aux inspecteurs, qui en tiraient un dossier, des renseignements précis et tout d'un coup de présomptions qui renforcèrent la conviction d'un fauteur de crime. On découvrit, en effet, un fait étrange, un fait qui ne pouvait être que le résultat d'un crime. On découvrit, en effet, en la possession d'une demoiselle B..., adressée de B..., une montre-bracelet ayant appartenu à M<sup>lle</sup> J..., et, sur B... lui-même, les clefs d'une voiture propriété de l'industriel.

B..., pour sa défense, prétendit avoir volé ces objets à une date très antérieure au crime, mais pour qui nous souvenons l'esprit de confiance de M<sup>lle</sup> J..., nous sommes en mesure de constater que B... avait, pour retrouver une paire de chaussettes égarées, parcouru les rues de la ville, et que elle fut retrouvée, l'idée qu'elle ait tout ses indices dans l'ignorance de cette disparition apparaissant inimaginable.

La montre et les clefs, de lavis de certains témoins, valent être rangées dans la sacochière. Des témoignages recueillis, il ressortait que B... portait assurés des chaussettes de basket. Or, ces chaussettes furent retrouvées, B... prétendit les avoir reléves dans la chambre, on aurait certainement pu remarquer des empreintes...

Bien, il convient de noter le paiement par B... d'une partie de ses dettes s'élevant à 700.000 francs. Le matin des obsèques, il courut des l'après-midi à la maison de sa femme, et fut reçu par le commandant de la brigade de Saint-Vit. Il fut interrogé sur la somme d'argent qu'il détenait, déclara n'avoir pour sa part rien fait de particulier.

B... assista aux obsèques des J..., sans trahir la moindre émotion, évoquant en public le temps où, accidenté du travail, il avait été interposé dans l'industrie des patrons pour y être soigné et hébergé.

B... assista aux obsèques des J..., sans trahir la moindre émotion, évoquant en public le temps où, accidenté du travail, il avait été interposé dans l'industrie des patrons pour y être soigné et hébergé.

#### DÉCOUVERTE D'UN SUSPECT :

La brigade de Saint-Vit, que de nombreux vols et cambriolages à cette époque avaient mis en évidence, fut chargée de rechercher les auteurs de ces vols. Elle fut chargée de rechercher les auteurs de ces vols. Elle fut chargée de rechercher les auteurs de ces vols.

Le chef P..., s'adressant de sa personne et l'interrogeant. Cet homme, nommé L..., forain de son état, reconnu, non sans réticence, tous les vols commis dans le secteur. Vérifications et reconstructions effectuées permirent d'identifier la culpabilité de cet individu.

#### REVELATION :

A tout hasard, sans y croire, par pure conscience professionnelle, le chef de brigade pose une question apparemment anodine qui déclenche une stupéfiante confession.

Evitant d'évoquer la scène sangnante qui pourrait enfermer L... dans un mutisme total, le chef aborda le sujet par le biais sur le ton le plus naturel.

— A propos, pour l'adresse de Byans, me affirmez-vous que L... n'a jamais vu L... ?

— Je ne sais pas, ce n'est pas moi qui lui garantis.

Cette réponse fait tomber dans la pièce un silence oppressant.

— Te souviens-tu de quelle couleur elle était ?

— Verte.

Tous ressentirent un choc.

On va chercher quatre sacs de correspondance et une enveloppe en simili cuir vert munis d'une fermeture éclair. Le tout est disposé devant l'homme.

— Lequel de ces objets ressemble à la sacochière que tu as volée ?

— Celui-ci.

Et il désigne la sacochière verte.

Alors le chef s'enthousiasme et demande :

— M<sup>lle</sup> J..., qui l'a tuée ?



— C'est moi.

— Avec quoi ?  
— Un hachoir ayant cette forme.

Il trace sur la table, avec le doigt, le dessin très précis de l'arme du crime.

— Qui a tué M. J... ?  
— Ce n'est pas moi.

— Comment es-tu entré dans la maison ?  
— Par une fenêtre située au niveau du trottoir. J'ai mis le pied sur un fourneau à gaz et j'ai sauté dans la cuisine.

Il fait ensuite une description de la maison suffisamment précise pour qu'on accepte l'idée qu'il connaît les lieux.

Ces détails sont tellement troublants que le chef de brigade téléphone à son capitaine.

L'officier, immédiatement accouru, se trouve en présence d'un individu visiblement déficient au point de vue mental, fermé, réticent.

Il lui parle sur un ton extrêmement posé, presque à voix basse, et la confiance renaît. J... confirme sa participation au crime, répétant avoir tué lui-même M<sup>me</sup> J... en la décapitant à l'aide d'un hachoir pris dans la cuisine.

Mais il assure de nouveau que ce n'est pas lui qui a tué M. J...

L'officier lui demande ce qu'il sait de l'état des lieux. L... révèle alors, et le fait est significatif, l'existence d'une porte de chambre à coucher vitrée, précisant qu'elle n'était pas transparente.

Devant ces révélations, le capitaine décide d'en informer le procureur de la République et l'invité à assister au déroulement de l'interrogatoire.

Le procureur rejoint la brigade de Saint-Vit en compagnie du juge d'instruction. Ce qui va suivre se déroulera donc en présence des magistrats.

Une parenthèse doit être ouverte ici pour dire qu'entre temps L... avait tenté d'égarer les recherches au sujet de son complice.

Les enquêteurs s'étaient aperçus que chaque fois qu'il était question de l'assassin de M. J..., L..., s'affolait et donnait des signes de panique.

C'est ce qui explique la variété de ses déclarations, mais aussi la progression vers la découverte de la vérité au fur et à mesure que la confiance de L... en la gendarmerie grandissait et que l'impression de sécurité qu'il ressentait devenait plus intense.

Il désigna tout d'abord un dénommé J..., habitant Dole, qui était le mari de sa maîtresse et chez lequel furent retrouvés les effets — imprégnés de sang humain — que L... portait le jour du crime.

J... était visiblement innocent et son audition ne permit pas de retenir aucune charge contre lui.

**CONFIRMATION DES PREMIERS SOUPÇONS.**  
**L'AUTEUR PRINCIPAL EST DÉNONCÉ :**

Quand le signalement détaillé du complice fut revêtu par L... : un homme jeune, aux cheveux blonds ondulés, aux yeux bleus, à l'accent étranger, vêtu avec recherche, « beau comme un sous-officier », les enquêteurs, d'une seule voix, lancèrent dans un cri de libération : « C'est B... ! »

Tenable par la peur, L... donna alors trois versions de la participation de B... au crime. Elles marquèrent le lent cheminement vers la vérité.

Première version : B... lui a simplement indiqué le coup à faire.

Seconde version : B... l'a accompagné jusqu'à la maison et a fait le guet.

Troisième version (la plus plausible) : B... est entré dans la maison et a assassiné M. J... pendant que lui, L..., assommait et décapitait M<sup>me</sup> J...

**RECONSTITUTION PRELIMINAIRE :**

Ces réticences vaincues, L..., analphabète, ne pouvant composer un plan dessiné à main levée, fit en prenant le bureau de la brigade comme champ d'échiquier, une description parfaite de la chambre du crime et de la position des cadavres.

Cette description des lieux faite devant les magistrats amena les enquêteurs à poser à L... la question de savoir s'il serait capable de les conduire à la maison de Sur sa réponse affirmative, il lui fut demandé de préciser l'itinéraire à emprunter. Il répondit qu'il était en possession d'un pont « qui faisait du bruit » (en effet, le tablier du pont d'Osselle-sur-le-Doubs est fait de planches qui cliquent sous les roues des voitures et des cycles), une gare, une voie ferrée en déblai, un sentier conduisant à un abreuvoir, et enfin la maison des J..., perchée sur la colline.

Tout cela était exact.

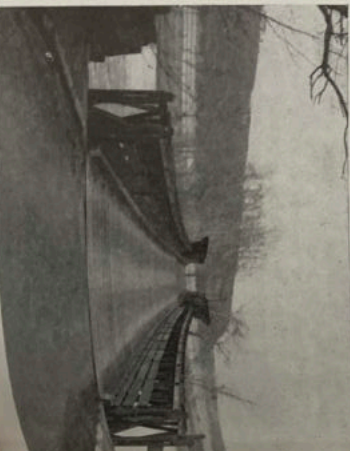
Avant de partir pour la reconstitution de la phase préparatoire du crime, décision fut prise de procéder sans retard à une confrontation des deux individus.

Apprenant que son complice était en prison, L... manifesta un profond soulagement et entraîna algériement, par une nuit d'encre, magistrats et enquêteurs jusqu'à la maison J... sans marquer la moindre hésitation.

On dut à la vérité de dire que L... apercevant du bas de la colline la maison du crime se découpa en noir sur un ciel transparent, fut comme frappé de paralysie. Puis, au pied de l'escalier qui conduit à l'entrée, où les assassins s'introduisirent dans la maison, il tenta de fure, ne pouvant supporter l'image d'une évocation sanglante.

Tout cela était significatif.

Et quand plus tard, nanti d'un aveu, commis d'office, L..., revint sur ses déclarations pour les nier toutes en bloc, les enquêteurs se félicitèrent de cette reconnaissance mémorable.



\* Le pont qui fait du bruit \*. Pont d'Osselle-sur-le-Doubs.

**CONFRONTATION DES DEUX ASSASSINS :**

pe retourner à la brigade, on avertit L... que quelque un attendant et qu'il aurait à donner son avis à son sujet.

B..., entre temps, avait été extrait de sa cellule après qu'on lui eut coupé barbe et moustache qu'il avait laissé pousser avec le secret espoir — il préparait son évasion — qu'il les changerait sa physiognomie.

— qu'ils changèrent sa physiognomie.

Amont derrière la vitre, L... surstant en découvrant le au milieu de plusieurs gendarmes massés autour de lui et dont plusieurs, pour la nécessité de l'expérience, étaient nu-tête et sans veste d'hiver.

— C'est lui ! dit L... en proie à une vive émotion.

On lui demanda que cet homme l'avait menacé de mort, mais accepta de se prêter à la confrontation après qu'il eut reçu l'assurance d'être protégé.

C'est alors que l'officier pénétra dans le bureau et interrogea B..., qu'il allait se trouver en présence d'un individu qu'il connaissait bien. Il le fit mettre face à la porte d'entrée, puis, après un temps de pause, fit ouvrir la porte sur L... qui attendait.

B..., visiblement surpris et sous l'empire d'une émotion intense, fit un mouvement en avant comme pour saisir, mais demeura pétrifié, les yeux injectés de sang, et c'est là que chacun reconnut son extraordinaire pouvoir de domination sur lui-même. Il déglutit bryannant et déclara :

— Je ne connais pas cet homme... jamais vu...

L... tenta, mais en vain, de lui rappeler des souvenirs et lui déclama des « thickes » qu'il lui avait promises, l'entre s'entendant dans le mutisme, affectant un suprême agacement à l'égard de son dénonciateur.

Après cette entrevue dramatique, les choses allèrent vite. Mais pour qu'elles fussent nettes, il fallut venir à un climat dédramatisé.

C'est alors que les magistrats, édifiés, se retirèrent et que les gendarmes furent invités à quitter la pièce après qu'ils eussent servi à L... un repas plantureux.

Resté seul avec l'officier et le commandant de brigade, L... reprit, visiblement satisfait, très détendu, s'offrit à lui-même à raconter comment le crime fut commis, et hiéranche à raconter comment le crime fut commis.

**LE CRIME :**

Saint-Vit est en fête. On tourne sur les manèges, on danse dans une baraque. A ce bal de campagne, L... rencontre une connaissance à qui il dit à voix haute :

— Je ferais bien un comp...

Le propos est entendu de B..., placé fortuitement près de lui. Il s'approche de L... l'invité à sortir, lui offre un rafraîchissement au café puis le conduit dans un lieu obscur et désert où il lui fait part de son projet :

— Épouiller un couple très riche, vivant seul.

Rendez-vous est pris pour une reconnaissance des lieux le lendemain dimanche après-midi.

Le lendemain, à l'heure dite, les deux hommes se retrouvent. Ils se rendent à vélotonneur à Byans et s'arrêtent à un passage à niveau situé en bas de la colline sur laquelle est juché la maison. B... indique à L... d'un coup de menton la direction de la maison et précise :

— C'est là...

Les deux hommes reviennent à Saint-Vit séparément. Le lendemain, à la nuit, ils se rendent à la gare de Byans en vélotonneur, garrent leur vélo contre un talus au-dessus de la gare et, par la voie ferrée, le travail et la nuit, accident à la maison.



Près de la maison des J... à Dole, la fenêtre est restée ouverte par laquelle les assassins sont entrés.

L... et B... entrent ensemble dans la cuisine par la fenêtre restée ouverte à cause des chais. L... est armé d'un gourdin. B... a un marteau sur le visage.

Une fois à l'intérieur de la cuisine, ils explorent les lieux à l'aide d'une lampe électrique.

B..., indique à L... les deux portes qui se trouvent devant eux. Celle de gauche, vitrée, donne dans la chambre à coucher, celle de droite, pleine, ouvre dans la pièce renfermant le placard à portes coulissantes dans lequel est rangée la secchie.

B... donne alors un ordre à L... pour attendre la secchie et ajoute :

— Maintenant, nous allons voir si tu es un homme ! (Ceci démontre que B..., s'adressant à un individu mentalement déficient, ne manquait pas de psychologie.)

L... s'avance vers la porte pleine, mais heurte une chaise au passage, ce qui fait grand bruit. La chambre s'allume, la lumière est visible à travers la vitre. Au même moment, B... bondit, honore L... pénétre dans la chambre. L... le suit, se trouve face à M<sup>me</sup> J... qui a saisi un coup de gourdin sur le crâne. Pendant ce temps, B... a sauté sur le lit, un objet à la main, que L... ne distingue pas mais qui lui semble être un contenant à cran diapré fermé.

B... se sert de cet objet pour assommer M. J...

M<sup>me</sup> J... est tombée dans la rue. L... court à la cuisine avec l'intention de se saisir d'un contenu. Il allume l'électricité, se débarrasse de son bâton en le jetant par la fenêtre, ouvre le tiroir de la table de la cuisine, ne trouve rien, lève les yeux et découvre le hachoir. S'en empare, retourne dans la chambre, saisit M<sup>me</sup> J... par les cheveux, la soulève le plus haut possible et lui porte plusieurs coups jusqu'à lui sectionner le cou.

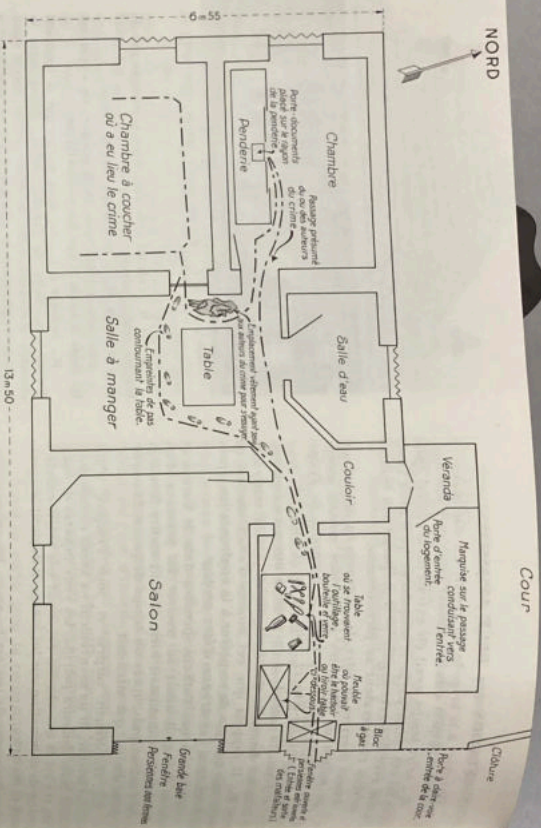
L... lance le hachoir sur le lit en direction de B..., qui, à cheval sur le corps de M. J..., achève de l'assommer.

— Arrête, il y en a assez d'elle !

El lui dit : Non, il pourrait parler, puis ordonne : Va chercher la secchie.

L... pénétre dans la chambre voisine après avoir appuyé sur le commutateur, sort de la pièce, s'immobilise à la secchie, s'en empare, sort de la chambre, ne voit rien, se rend devant la porte de la cuisine et attend. Il voit un instant rien, se rend dans la cuisine et attend. Il voit l'entrecroisement de la chambre s'ouvrir et B... apparaît alors dans un flot de lumière, couvert de sang.

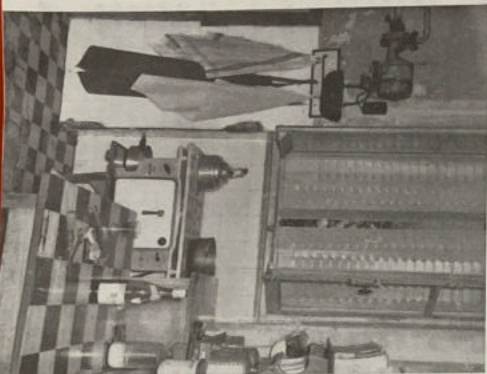




B... s'immobilise un moment dans l'encadrement de la porte, le visage décomposé, puis pénètre à nouveau dans la chambre et s'y enferme. Il est vraisemblable qu'il se penche pour effacer les traces compromettantes. Enfin, il rejoint L... et lui donne rendez-vous à Saint-Vit sur le champ de foire et le transformateur.

Ils se séparent alors, L... se lave dans la rivière, jette le goudron qu'il a récupéré en parlant et gagne Saint-Vit où il attend son complice.

Prendre l'air sur le trottoir.



B... le rejoint peu après, vêtu d'effets propres, mais à l'aise que s'il ne s'était rien passé.

Il lui remet une liasse de billets puisés dans la sacoche en lui disant :

— Voici 250 billets. Si jamais tu me dénonces, je le bats. Il ajoute : La sacoche contient des titres que je négocierai et dont je Tennyverrai une partie.

L... n'a évidemment jamais rien reçu et c'est ce qui explique la question posée à son complice quand il la revu à la brigade : « Qu'as-tu fait des tickets ? »

Ces deux hommes qui s'étaient associés sans même se communiquer leur nom, et qui commencent un admirable forfait, se séparent cette nuit-là sans se saluer se revoir, sans imaginer davantage se retrouver ensemble sur le banc d'honneur.

Les Assises du Doubs condamneront B... à la réclusion criminelle à vie et L... à 13 ans de la même peine.

Le rapport des psychiatres influence sans aucun doute cette décision de justice et leur éparpille le ditiment suprême.

**Conclusion**

L'enquête menée à l'occasion de ce double crime montre de façon très nette les méthodes en usage dans la Gendarmerie au cours des missions de police judiciaire qu'elle est appelée à remplir. Elle illustre la pratique d'une vertu digne d'être soulignée : la mission que le personnel de l'Armée met au profit d'une nation et d'un sens psychologique certain acquis au cours de nombreuses interventions.

Ténacité, intuition, psychologie appuyées sur une parfaite connaissance des personnes et des lieux, sont à la base de l'efficacité de l'action de la Gendarmerie dans le domaine de la police judiciaire.

**Cas concret n° 2**

**UN VOLEUR IMPRUDENT**

par le Capitaine MALLON

Le 17 octobre 1960, un certain B... Yves, 34 ans, d'une moralité plus que douteuse, avec un penchant accentué pour la boisson et mari d'une condamnation antérieure pour vol, donc appartenant à la catégorie des « gens à surveiller », procédait à des achats insolites chez divers commerçants locaux et se livrait à des libations aussi fréquentes que contenues dans plusieurs cafés de la ville. Or, de notoriété publique, B... n'était ni pensionné ni possesseur d'économie ; ses ressources se rattachaient aux maigres rétributions que lui procurent ses activités, très intermittentes, de manoeuvre dans les fermes de la région.

Aucune plainte pour vol n'était cependant venue récemment à la connaissance de la brigade locale. Néanmoins, en raison du comportement suspect de B... le commandant de la brigade des recherches ouvrit une enquête discrète. Elle permit d'établir que B... avait disparu en 4 jours une somme d'environ 1.000 NF.

Toutefois, aucun de ses employeurs ne se plaignait de lui et n'avait été victime d'un vol. Le plus convaincant de son honnêteté était monsieur M..., 76 ans, cultivateur aisé, demeurant dans une commune limitrophe, que l'on prétendait possesseur d'un magot composé de pièces d'or, d'argent et de billets de banque.

B... expliquait sa prodigalité en disant qu'il « utilisait ses économies ».

Mais un renseignement important parvenait aux oreilles des gendarmes le 25 octobre 1960 : B... avait exhibé une pièce d'or de 20 francs dans plusieurs cafés et s'était vanté d'en avoir tout un « paquet » chez lui.

Le commandant de la brigade des recherches prit de nouveau contact avec monsieur M... L'employeur occasionnel de B... répéta qu'il n'avait été victime d'aucun vol et parut même excédé par l'entêtement des gendarmes. Cependant, lorsque ce dernier lui demandait avec insistance de vérifier si ses pièces d'or étaient toujours à leur place, il accepta par acquit de conscience... et dut convenir qu'il lui manquait 14 pièces d'or, une dizaine de pièces en argent de 1, 2 et 5 francs, ainsi que 1.400 nouveaux francs en billets de banque. Il consentit alors à porter plainte contre inconnu et se prêta volontiers aux nécessités de l'enquête.

Aucun indice ou trace ne fut trouvé sur les lieux. Comme sans effraction, vraisemblablement pendant une très courte absence du propriétaire, le vol semblait être le fait d'un habitué de la maison.

Le même jour, B... invité à s'expliquer sur l'origine des sommes dilapidées récemment et des lous d'or qu'il avait exhibés dans divers cafés, fit des déclarations embroussées. Puis il finit par avouer avoir volé les pièces d'or et d'argent et la liasse de 1.400 nouveaux

francs en billets de banque à son employeur, monsieur M... Au cours de l'enquête, il reconstruit avoir été aidé par un complice qui avait retenu la victime hors de son domicile au moment où B... s'y introduisait. Il refit également les gestes du vol en indiquant l'endroit exact où il avait pris les pièces et les billets ; enfin, il donna aux enquêteurs les indications qui permettraient aux gendarmes de récupérer les monnaies d'or et d'argent. Celles-ci se trouvaient en partie chez un brocanteur (qui les avait achetées sans mentionner la transaction sur son registre) et en partie chez un jeune frère de B... qui avait reçu de ce dernier 8 pièces d'or à titre de cadeau de mariage. Quant aux 1.400 nouveaux francs en billets de banque, B... les avait dilapidés de la façon suivante :

- Il s'était offert un « Velosolex » de 380 NF, un récepteur à transistors pour 200 NF, un travail électrique pour 90 NF et des vêtements à l'avant pour 40 NF.
- Il avait donné 50 NF à son complice.
- Il avait procédé à de fréquentes libations avec un grand nombre de barytes dans plusieurs cafés de la localité et réglé ses consommations avec l'argent volé.

Tandis que se déroulait cette enquête, la brigade territoriale recevait une plainte pour vol de métaux non ferreux (130 kilos de plomb et 107 kilos de cuivre) chez un industriel local. L'examen des registres du brocanteur déjà impliqué dans l'affaire de vol des pièces d'or leur apparut plusieurs transactions portant sur des métaux non ferreux entre ledit brocanteur et B... Il fut, dès lors, très facile d'obtenir les aaxes de B... qui reconnut avoir volé 139 kilos de laques en plomb et 107 kilos de récipiens et de troyans en cuivre chez le plaignant.

Écrit le 26 octobre 1960, B... fut condamné le 11 janvier 1961 à 3 mois de prison et 250 NF d'amende pour vols par le tribunal correctionnel de Lamoignon.

Sans doute, les affaires de ce genre sont-elles très courantes, mais ce qui est plus rare c'est que la Gendarmerie intervienne dans de telles conditions. Il est, en effet, peu banal que les gendarmes réussissent à découvrir une infraction alors que la victime, ignorant qu'elle a été volée, reste, au contraire, persuadée que le voleur est un honnête homme. En ce qui concerne le cas que nous venons d'exposer, si B... n'avait pas été aussi imprudent et ténébreux, le délit qu'il avait commis aurait pu passer inaperçu ou serait devenu impossible à résoudre.



par le Capitaine PHILBERT

Dans les affaires concernant les crimes de sang, c'est généralement grâce aux renseignements fournis par la victime, ou à partir de ceux recueillis sur son compte par les enquêteurs, que l'auteur est découvert.

En effet, quand on connaît l'identité de la victime, ses habitudes, ses fréquentations, il est possible, par une suite de déductions logiques et d'enquêtes systématiques, de remonter jusqu'au criminel.

Mais le récit qui va suivre montre qu'il n'en est pas toujours ainsi. Le commandant de la brigade de Longueville-sur-Seine (Seine-Maritime) ne pensait pas, quand il fut alerté dans la soirée du 6 juin, qu'il allait devoir mener une enquête... à l'envers, et identifier la victime à partir des renseignements fournis par le meurtrier.

Le maréchal des logis-chef M..., commandant la brigade de Longueville-sur-Seine, venant de peindre d'un service de maintien de l'ordre, profite d'un moment de tranquillité en cette soirée du 6 juin pour mettre ses écritures à jour. La sonnerie du téléphone le tire de son travail : c'est le maire de La Chaussée qui le prévient qu'un noyé a été trouvé dans une citerne de la ferme appartenant à M. L...

« Quelque ouvrier agricole qui se sera noyé accidentellement en travaillant... », pense le commandant de brigade. Puis il se rend à La Chaussée avec le gendarme T..., afin de procéder à l'enquête d'usage en pareil cas.

Mais, sur place, il constate qu'il ne s'agit pas d'un accident car l'homme qui a été retiré de la citerne est vêtu seulement d'un maillot de corps et d'un slip et chaussé, au pied gauche, d'une botte en mauvais état. Surtout, il porte de nombreuses traces de coups sur le crâne. Comme, par ailleurs, la citerne était fermée par une dalle en béton pesant une trentaine de kilos, le crime ne fait aucun doute. Le maréchal des logis-chef M... alerte aussitôt la compagnie où, en l'absence du capitaine, en l'honneur du groupement, l'adjudant-chef adjoint lui envoie la brigade des recherches par le second dans son enquête et prévient le procureur de la République.

D'après les constatations faites par le médecin appelé pour examiner le cadavre, le corps n'a pas séjourné plus de deux jours dans l'eau, ce qui situerait le crime au dimanche ou au lundi précédent. Ce point est intéressant à noter car la suite de l'enquête montrera que le meurtre s'est tout d'abord trompé (le crime a eu lieu il y a 3 semaines). Mais c'est en partie grâce à cette fautive indication que, dès le départ, paradoxalement, l'enquête s'orienta vers la bonne piste.

La victime n'est pas un habitant de la région : elle est inconnue des personnes présentes sur les lieux. (Or, dans ces petites communes, tout le monde se connaît.) Peut-être s'agit-il d'un de ces nombreux ouvriers sal-

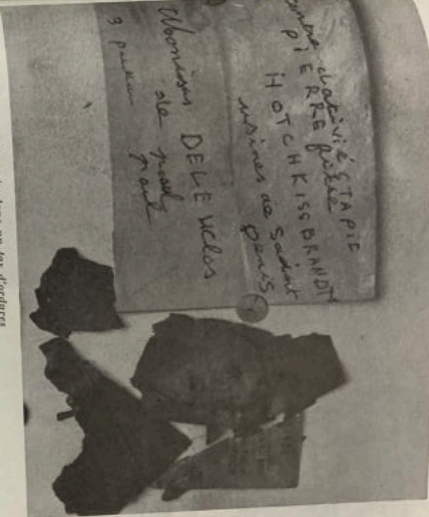
sonniers, étrangers pour la plupart, qui viennent dans la contrée chercher du travail à cette époque de l'année.

Cependant, un renseignement intéressant est fourni aux enquêteurs par M. L... Ce dernier signale qu'un de ses anciens ouvriers agricoles, un nommé M..., qui logeait dans une dépendance de la ferme, n'a pas reparu depuis lundi. D'autre part, il lui semble que la botte dont est chaussée la victime appartenait à M... Les soupçons se portent donc sur ce suspect puisque sa disparition coïncide justement avec la date présumée du crime.

Le commandant de compagnie, qui est arrivé sur les lieux, organise alors deux équipes : l'une, sous les ordres du commandant de brigade de Longueville-sur-Seine, est chargée de procéder à l'identification du cadavre, l'autre, sous la direction du commandant de la B. R., reçoit la mission de retrouver M... et d'établir son emploi du temps des dimanche 3 et lundi 4 juin.

Malgré un long et fastidieux travail de « porte à porte », de contrôles et de recherches continue pendant une bonne partie de la nuit, la victime ne peut être identifiée. En revanche, la trace de M... est retrouvée à Offranville, où il a été vu jusqu'à 22 h. 15 à la fin commandante, dans des cafés et en discussion avec des forains.

Le 7 juin au matin, les gendarmes apprennent que les attractions foraines, qui étaient à Offranville et que les installés à Arques-la-Bataille, se rendent dans cette localité et y découvrent M... qui s'est fait embarquer par des forains. Ils le ramènent à la brigade où il est gardé à vue et interrogé sur son emploi du temps des 3 et 4 juin. Mais M... est un « dur », qui a déjà eu mille à partir avec la Gendarmerie. Il se défend intelligemment, fournissant un emploi du temps qui se révèle parfaitement exact et ne prête à aucune suspicion. La botte qui chaussait le cadavre lui appartenait effectivement, il le reconnaît, mais comme la paire était hors usage, il prétend qu'il l'a jetée sur un tas d'ordures poubelles. Il prétend qu'il n'avait pas un tas d'ordures poubelles d'un interrogatoire serré, quand les gendarmes, après avoir appris qu'il n'avait jamais possédé de montre-bracelet, lui demanderont la provenance de celle qu'il a vendue la veille à des forains. M... raconte alors comment les faits se sont passés. Il a rencontré la victime par hasard dans un café, le 20 mai au coin de la soirée ; il lui a proposé l'hospitalité pour la nuit, de la sorte ; il lui a proposé d'aller se coucher dans une chambre de la ferme, mais elle a refusé. Elle s'est alors présentée dans la chambre, ils se sont batus. Une fois arrivés dans la chambre, ils se sont batus puis reconciliés. Alors que son compagnon cherchait à nettoyer le sang qui maculait sa figure il l'a emporté près de la citerne où il l'a, assommé et jeté à l'eau. Il s'est ensuite approprié son argent, ses montres et bijoux, vêtements, etc. Il a brûlé tous ses papiers et documents, dans un tas d'ordures, dans un taillis à proximité d'un homme d'une trentaine d'années, prononçant un nom et travaillant dans une usine de la région parisienne pour la Défense nationale.



Papiers retrouvés dans un tas d'ordures et qui permirent l'identification de la victime.

Dix-huit heures après la découverte du crime, l'assassin est arrêté, mais la victime reste anonyme.

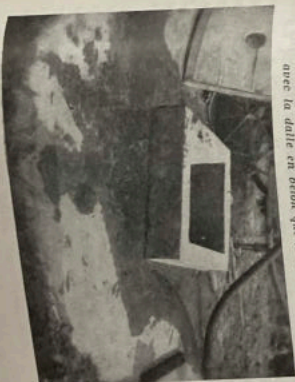
Dans le courant de l'après-midi, les buissons et les taillis qui bordent la ferme de M. L... à proximité de la chambre de M... sont passés au peigne fin. Après avoir débarrassé tout le tas d'ordures, les gendarmes ont eu la chance de trouver un ticket de location de place de lit en fer à demi calciné sur lequel on peut encore lire les inscriptions suivantes :

place 71  
20 Ma.

Il s'agit d'une feuille détachée d'un bloc-notes publicitaire portant les indications suivantes :

Centre d'archivage STAPL.  
Pierrifite  
Hotchkiss-Brandt Usines de Saint-Denis

Ces renseignements sont aussitôt exploités.



Citerne où fut jeté le criminel, avec la dalle en béton qui la recouvrait.

La gare confirme qu'il y a bien eu un train spécial le 20 mai, mais elle ne peut fournir le nom des voyageurs qui ont loué des places.

Le commandant de compagnie adresse alors à 19 h. 25 une demande de recherches au groupement de la Seine, fournissant l'nom et précisant de mener en sa possession un document des ventes après de Pierrefite et de Saint-Denis si la disparition d'un ouvrier n'a pas été constatée. Une heure plus tard, la brigade de Saint-Denis signale qu'un ouvrier, dont le signalement correspond exactement à celui de la victime, n'a pu la famille, le 21 mai, le 21 mai. La famille, le lendemain identifier et reconnaître le corps.

À 20 h. 45, le procureur de la République était informé de la fin de l'enquête.

Enseignements à tirer

Les enseignements suivants méritent d'être mis en lumière :

- Intérêt de constituer, lorsque c'est possible et quand la situation le justifie, plusieurs équipes ayant chacune une mission bien définie. Dans le cas que nous venons de traiter, la première, chargée d'établir l'identité de la victime, n'a pas obtenu de résultats positifs, mais a néanmoins permis, elle a rapidement faussés pistes ; quant à la deuxième, elle a rapidement retrouvé la trace du criminel.
- Intérêt d'avoir des officiers de police judiciaire dans les brigades afin de pouvoir profiter des facilités offertes par l'article 18 du Code de procédure pénale en cas de crime flagrant.
- L'exploitation d'un renseignement obtenu fortuitement (vente de la montre-bracelet de l'enquêteur forain) a permis de confirmer le criminel. Or, ce point qu'il a permis d'être recueilli fortuitement par un renseignement, le gendarme résidant à Arques-la-Bataille après que M... ait été appréhendé, alors qu'il aurait pu rejoindre sa brigade.

— Nécessité de mener jusqu'au bout toutes les investigations commencées ; la feuille d'un tas d'ordures est plutôt rubanée, mais c'est pourtant en fin d'opération que les papiers intéressants furent trouvés.

— Enfin, il faut signaler les possibilités remarquables offertes en matière de recherches et d'identification dans la région parisienne par le Service des recherches du groupement de Gendarmerie de la Seine.



# Les Accidents de Téléphériques

En moins d'une année, le département de la Haute Savoie a été éprouvé par deux accidents graves de téléphérique.

Le 29 août 1961, dans la région de Chamonix, un orlon à réaction de l'ornée de l'Air éclaboussa le câble tracteur du télécabine de la Vallée Blanche, à 3.800 mètres d'altitude ; un concours heureux de circonstances, joint à l'explosion maladroite des ingénieurs et techniciens de la « Compagnie des téléphériques de la Vallée Blanche », permit d'éviter le catastrophe des victimes à six morts sur quatre-vingt-sept personnes embarquées dans les cabines échevillées le long du câble porteur. Le sauvetage de quatre-vingt un passagers était réalisé.

Le 18 mars 1961, à la Chapelle Anzylin, une benne du téléphérique de l'Orlon, récemment mis en service, se détacha de son chariot porteur et tomba à deux heures dix minutes après l'ouverture des portes. Les chocs furent si violents que deux personnes furent tuées sur le coup. Les autres furent grièvement blessées. Les circonstances de l'accident sont encore en cours d'enquête. En outre, plusieurs autres accidents ont eu lieu dans la région de Chamonix.

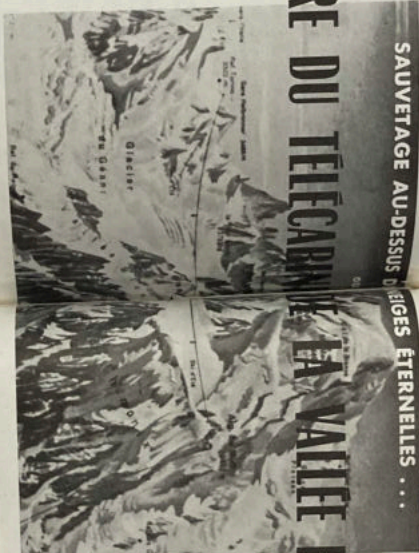
Comment ont-elles été organisées et conduites ? Quelle part a prise la Commission de l'Orlon ? Quels ont été les rôles de la Vallée Blanche, de la Haute Savoie, de la Compagnie des téléphériques de la Vallée Blanche ?

Dans les deux cas, la sécurité a été réalisée selon les directives générales données par le plan

## Cas concret n° 4

# L'AFFAIRE DU TÉLÉCABINE DE LA VALLÉE BLANCHE

SAUVETAGE AU-DESSUS DES NEIGES ÉTERNELLES ...



Ces deux mots suffisent à évoquer toute la magie de la haute montagne et l'attrait qu'elle exerce sur le touriste.

Qui n'a rêvé de s'aventurer dans ce monde mystérieux où coulent des fleuves de glace ?

Et voilà que le miracle se produit grâce à deux réalisations audacieuses : le téléphérique de l'Alpagnolle du Midi et son prolongement, le télécabine de la Vallée Blanche.

Des 1960, deux cent mille personnes montent à l'Alpagnolle du Midi dans les bennes puissantes du téléphérique. A partir de là, ceux qui le désirent peuvent franchir, dans un lent envol de 5.000 mètres, les glaciers de la Vallée Blanche et du Grand puis faire l'escale, à la frontière italienne, de la Pointe Helbronner avant de prendre le chemin du retour.

*« Le grand public est admiratif aux premières loges de ce théâtre dramatique de la montagne — qui le considère d'ailleurs du point de vue spectaculaire — tout à fait intéressé par le fait que la grande presse française cherche à voir les camouflets de secours lancés à sa recherche (1) ».*

Le télécabine de la Vallée Blanche présente suffisamment d'originalité pour mériter quelques explications.

Il relie la station de l'Alpagnolle du Midi (3.778 mètres) à la Pointe Helbronner (3.466 mètres) à la frontière franco-italienne, près du Col du Géant, à la crevette tunnel sous le Mont Blanc, sera pas totalement achevé et le Val d'Aoste. Il assure la seule liaison entre la Vallée de l'Arve et le Val d'Aoste. Il a une longueur de 5 kilomètres. La nécessité d'un appui intermédiaire est obligée à définir son tracé (angle de 7°-48) pour passer par le rocher du Gros Rognon (3.530 mètres) planté au milieu des glaciers à une distance d'environ 1.700 mètres de l'Alpagnolle du Midi.

Le système de câblage est le suivant : Deux câbles porteurs (aller et retour) partent de l'Alpagnolle du Midi, où ils sont espacés de 2 mètres, s'écartent progressivement l'un de l'autre en casque du Gros Rognon, où leur écartement est porté à 34 mètres, pour ensuite converger en direction de la Pointe Helbronner où ils sont à nouveau espacés de 2 mètres. La hauteur des câbles porteurs au-dessus du glacier de la Vallée

# Téléphériques

par le Capitaine SALETES

Blanche est de 150 mètres au niveau de la tête de ces câbles. Un câble tracteur, en anneau fermé d'une longueur totale d'environ 11 kilomètres, sautillé sur toutes les cabines, permet de faire monter et descendre les passagers à une vitesse de 7 m/s, les temps d'attente des passagers aux stations terminales. Ce câble, d'un diamètre de 22 mm, a un poids total de 24 tonnes et une charge de rupture de 40 tonnes.

Entre l'Alpagnolle du Midi et le Gros Rognon seulement, courent les deux câbles du service (sous les câbles du télécabine). Les cabines argentées sont peintes en rouge à leur partie supérieure à seule fin d'assurer un balisage aérien. Elles comportent 4 places assises. Au nombre de 36, elles sont réparties en 12 groupes de 3 (6 mètres de distance entre chaque cabine), échevillées sur l'ensemble du circuit aller-retour (80 mètres de distance entre chaque groupe de cabines).

La journée du 29 août 1961 s'annonce comme devant être une des plus chaudes de l'année. De longues files de voitures s'engagent dans les gorges profondes de la Vallée de « Chamonix » et à ses égéries. A la gare aérienne de l'Alpagnolle du Midi se pressent une clientèle internationale, dérangée, mais abondamment pourvue d'appareils photo et de caméras. Le téléphérique qui hésite devant la dépense supplémentaire à consentir pour compléter le télécabine.

Le soleil fait étinceler de mille feux les cristaux de glace. Des imprudents en haut et espadrilles regardent d'avoir oublié les lunettes à neige. Quelle est l'ambiance et paisible la montagne en cette fin d'été ...

13 h. 15.

En quelques secondes le drame se joue.

(1) Mont Blanc aux sept Vallées, Roger Pichon-Labe.

OSBEC. Mais il faut bien reconnaître que les ordres de télégraphie sont de l'ordonner et démontent le rôle en outre de moyens techniques et humains beaucoup plus spécialisés que ceux destinés à faire bouger ces téléphériques classiques. Les sauveteurs en haute montagne, notamment à Chamonix, bénéficient, heureusement, d'une expérience d'ailleurs ancienne et d'un équipement de secours spectaculaire. Mais, on oublie de signaler les vides de l'ordonner (Groupe spécialisé de haute montagne de Chamonix et l'équipe de montagne). Cette particularité est la cause de l'accident de la Vallée Blanche, où le câble tracteur a éclaboussé le câble porteur.

Enfin, les deux cas concrets cités montrent le rôle essentiel que joue la Commission de l'Orlon dans les études de faisabilité, de construction et de mise en service. Cette Commission, sous la présidence de M. G. Collet, est chargée de veiller à ce que les études soient réalisées dans les meilleures conditions possibles et que les études soient réalisées dans les meilleures conditions possibles.

Général d'Escadron RIGAUD





Dans chaque groupe, les cabines sont espacées de 5 mètres.

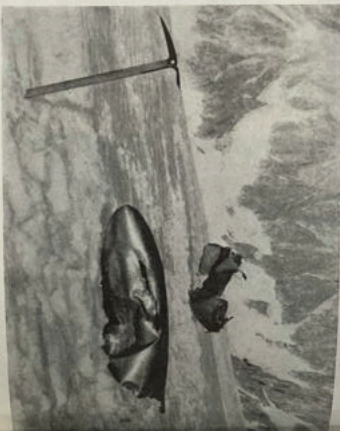
Sous le choc, le câble tracteur est cassé...



Deux avions à réaction de l'escadre de chasse de Lunel, en patrouille sur la frontière, débouchent du Col du Midi. L'un de ces avions maintient son altitude et accroche au passage le câble tracteur entre deux groupes de cabines remontant vers l'Aiguille du Midi. Sous le choc, le câble est cassé. L'avion réussit à amorcer une ressource et disparaît derrière l'Aiguille Verte (1). Les débris d'un réservoir à carburant endommagé par le choc tombent dans la Vallée Blanche.

Le groupe de cabines situé en amont du point de choc est vivement sollicité par la tension du câble tracteur vers l'Aiguille du Midi. Il s'immobilise dans une position instable. Une des cabines a déraillé du câble porteur et n'est plus retenue que par sa pince...

Le groupe de cabines situé en aval du point de choc est soumis à une traction analogue à laquelle vient s'ajouter l'action de la pesanteur en raison de la pente du câble porteur.

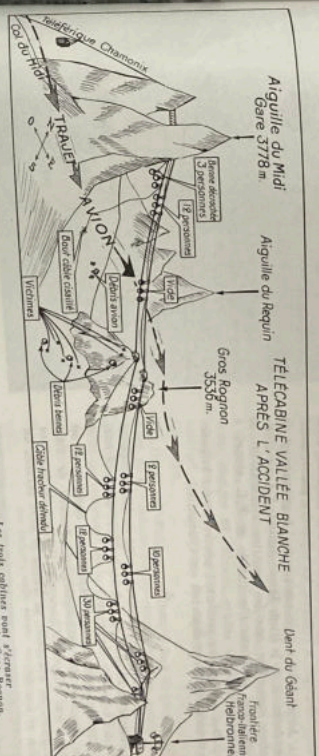
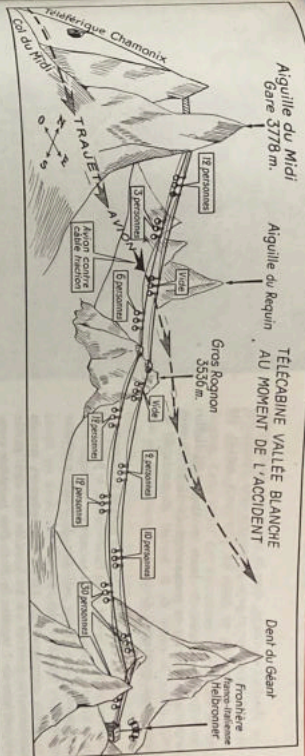


Les débris d'un réservoir à carburant tombent dans la Vallée Blanche.

Ces trois cabines amorcent donc un retour en arrière qui va en s'accroissant; elles s'engouffrent à une allure folle dans la station du Gros Rognon où le câble perd son équilibre. Les gâlets de roulement de la Pointe Helbronner. Les gâlets de roulement de leur support; les trois cabines sont arrachées au câble tracteur et vont s'écraser sur les parois rocheuses du Gros Rognon après avoir caboté, quatre dans une autre, la troisième étant par bonheur incupée) sont tués sur le coup.

Les dix autres groupes de cabines se rapprochent les uns des autres à des vitesses inversement proportionnelles à la distance les séparant du point de rupture du câble tracteur. En aucun cas, ces vitesses ne seront excessives puisque aucun blessé ne sera dénombré parmi les 81 rescapés. L'ensemble de ces câbles s'immobilise assez rapidement dans une position dépourvue de tension. Le personnel de la compagnie qui libère au moment où les fleches du câble tracteur qui les retient viennent toucher le glacier.

(1) Malgré ses avaries, il pourra repartir en l'air.



13 h. 20.

Tout est immobile et silencieux. Les chœurs du Gros Rognon, un moment effarouchés, regagnent en pinçant leurs roches familiales.

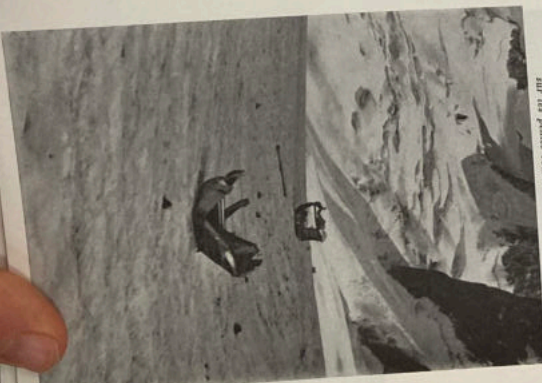
Le temps du sauvetage va commencer.

13 h. 25.

La compagnie du télécabine de la Vallée Blanche alerte par téléphone la gendarmerie de Chamonix. Mais si les premiers renseignements soulignent la gravité de l'accident, il n'est pas possible d'obtenir de précisions sur le nombre des victimes et la nature des avaries subies par les installations du télécabine. On ignore même quel est le nombre de passagers transportés sur la ligne au moment de l'accident: une centaine supposée.

L'hélicoptère « Alouette II » de la gendarmerie de la 8<sup>e</sup> région militaire se trouve justement en mission à Chamonix. Il peut effectuer immédiatement une première reconnaissance sur les lieux de l'accident. L'emplacement des victimes est situé.

D'autre part, le personnel de la compagnie du télécabine s'emploie à faire le point de recherche ce qui est primordial et quel procédé de sauvetage peut être mis en œuvre.



Les trois rochers sont s'écraser sur les parois rocheuses du Gros Rognon.



Pendant ce temps, dans la vallée, une vaste opération est entreprise et sera poursuivie sans discontinuer jusqu'au moment où tous les survivants auront été secourus.

L'école militaire de haute montagne (E. H. M.), organisme assurant la permanence du 15 au 30 août 1961 (dans le cadre de la Société Chamoniarde de secours en montagne) déclenche la manœuvre de sauvetage.

Un poste de commandement est installé à Chamonix : sous l'autorité du préfet de la Haute-Savoie, le président de la Société chamoniarde de secours en montagne et le commandant de l'École militaire de haute montagne assurent la direction des opérations.

Deux caravanes de P.E. H. M., renforcées par la Gendarmerie, partent sur les lieux de l'accident par le téléphérique de l'Aiguille du Midi. Une troisième caravane, identique à celles-ci, les rejoindra par la suite. Le chef d'escadron commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie gagne le P. C. de l'opération cependant que le capitaine commandant la compagnie de Bonneville installe un P. C. avancé à l'Aiguille du Midi.

Des renforts en personnel, provenant des brigades environnantes, sont dépêchés sur Chamonix.

✱

L'ensemble de l'opération durera du déclenchement de l'aérite le 29 août 1961 à 13 h. 25 jusqu'au 30 août 1961 à 11 h. 15.

Les six victimes sont rapidement découvertes au Gros Rognon. Un hélicoptère de l'Armée de l'Air ramène leur corps à Chamonix. Il s'agit de touristes étrangers : un Allemand, sa femme et leurs enfants, un Italien et son fils.

En même temps, les personnes prisonnières des cabines situées aux deux extrémités de la ligne peuvent être secourues.

Trois groupes de cabines (30 personnes) bloqués à proximité de la Pointe Helbronner, à une dizaine de mètres au-dessus du glacier, sont évacués par les sauveteurs italiens.

Dans le groupe de cabines arrêté à proximité de l'Aiguille du Midi se trouve un aspirant-guide de Cha-

*Les corps des victimes sont évacués.*



monix qui descend par ses propres moyens le long du câble tracteur sur le glacier situé à une centaine de mètres en contrebas. Deux autres passagers, qui se trouvent également dans ces cabines, sont ramontés à l'Aiguille du Midi à l'aide d'un godet à sable manœuvré le long du câble porteur par des ouvriers du téléphérique : un difficile travail de funambule !

Mais sept groupes de cabines (21 cabines), immobilisées à une altitude élevée ou trop éloignées des stations, ne peuvent être évacués par des procédés analogues. Les reconnaissances aériennes de l'héli-coptère de la Gendarmerie permettront d'affirmer que deux de ces groupes (6 cabines) sont vides d'occupants. La nuit va tomber. Au P. C. de l'opération on n'ose se résoudre à tenter un sauvetage par voie aérienne. L'arrivée d'un hélicoptère « Alouette III » à Chamonix permet bien d'envisager cette solution, mais combats de temps faudra-t-il pour tirer d'altitude 48 personnes isolées entre ciel et terre à 3.500 mètres d'altitude sans vivres et sans protection contre les rigueurs du climat de haute montagne ?

Sans parler des difficultés techniques à surmonter pour reussir le transbordement entre l'hélicoptère et le vol stationnaire et les cabines. L'heure difficile de la décision est arrivée. Le directeur de la compagnie de téléphérique envisage de tenter une manœuvre délicate,



*Deux ouvriers du téléphérique partent dans un godet à sable pour effectuer le sauvetage des passagers prisonniers pour effectuer le sauvetage des passagers prisonniers.*

mais elle risque de déclencher une nouvelle catastrophe si la position d'équilibre prise par les cabines vient à être rompue.

L'hélicoptère de la Gendarmerie effectue le long de la ligne une nouvelle reconnaissance à l'issue de laquelle le directeur de la compagnie du téléphérique se déclare prêt à commencer sa manœuvre. Le P. C. donne son accord.

Le matériel nécessaire est mis en place à 19 h. : il s'agit, après avoir sectionné une nouvelle fois le câble tracteur au niveau de l'Aiguille du Midi, de l'accrocher à un treuil de manœuvre d'une force de 40 tonnes. Le treuil étant alors mis en marche, l'ensemble des cabines pourra être ramené en direction de l'Aiguille du Midi et les passagers débarqués en trois points (Aiguille du Midi, Gros Rognon, Pointe Helbronner) au moment du passage des différents groupes de cabines.

De 19 heures à 22 heures, le personnel du téléphérique prépare la manœuvre : le câble devra parcourir une certaine de mètres de galeries percées dans le roc de l'Aiguille du Midi avant de pouvoir s'enrouler sur le treuil : tout un système de moufles et de poulies destiné à guider le câble dans les galeries doit être réalisé. La durée de l'opération a été évaluée à dix heures. La vitesse horaire d'enroulement du treuil devant passer progressivement de 150 mètres à 400 mètres en raison de l'augmentation de la circonférence provoquée par l'enroulement du câble.

Sur les glaciers, les caravanes de secours, équipées de projecteurs, établissent des contacts à voix et par haut-parleur avec les personnes bloquées dans les cabines afin de les tranquilliser.

Deux gendarmes et un médecin militaire rejoignent le Gros Rognon à partir de l'Aiguille du Midi avec un plateau de manœuvre : le service d'accueil des rescapés est ainsi prêt à fonctionner.

Avec chaque caravane de secours, et à chaque point de débarquement prévu pour les rescapés, un gendarme assure les liaisons radio, toute la manœuvre du téléphérique devant être commandée par cette voie.

Par bonheur, la nuit reste relativement douce malgré l'altitude : à peine quelques degrés au-dessous de zéro.

Le 29 août à 22 heures, moment d'intense émotion : le câble tracteur commence à s'enrouler sur le treuil, habilement mais sans incident.

Le 30 août, à 1 h. 30, les trois premières cabines arrivent à l'Aiguille du Midi. Douze personnes en descendant et sont ramontées à Chamonix par le téléphérique de l'Aiguille.

C'est le moment à partir duquel les familles des rescapés, qui attendent en bas devant la gare du téléphérique, peuvent être rassurées, car on sait enfin qu'il ne s'agit plus que d'une question de temps et de patience.

A 4 h. 30, simultanément, deux passagers débarquent d'un groupe de trois cabines au Gros Rognon et douze passagers d'un autre groupe de cabines sont ramontés sur le glacier par les sauveteurs de Helbronner.

Les postes radio continuent à transmettre les ordres de manœuvre dans une langue hybride franco-italienne mais que tout le monde comprend cette nuit-là.

A 7 h. 10, douze personnes sont à nouveau sauvées à la Pointe Helbronner.

A 8 h. 30, les dernières cabines encore occupées arrivent au Gros Rognon : dix personnes en descendant.

Une navette d'hélicoptères assure le transport des rescapés sur Chamonix à partir de D. Z. aménagées par les sauveteurs au Col du Géant et au pied du Gros Rognon. Cette phase des opérations de secours se déroule rapidement car, outre l'hélicoptère de la Gendarmerie, quatre autres appareils sont à la disposition du P. C.

30 août, 11 h. 15 : tout est terminé... pour les sauveteurs. Mais l'enquête continue.

✱

L'accident aérien survenu dans la Vallée Blanche aurait pu avoir des conséquences encore plus tragiques si l'avion s'était écrasé sur le glacier, s'il avait chassé l'un des câbles porteurs ou si des conditions atmosphériques défavorables avaient contrarié l'action des sauveteurs.

Le dévouement de ces derniers fut admirable. Au nombre de plus de deux cents, civils et militaires, français et italiens, étroitement solidaires, ils surent mener à bien une difficile opération. A elle seule, la Gendarmerie engagea 93 officiers, grades et gendarmes qui remplirent leurs missions traditionnelles dans le cadre habituel des opérations de secours en montagne à Chamonix.

On ne sait d'ailleurs ce dont il faut le plus se féliciter, de la conduite des opérations menées comme une mécanique bien réglée, de la rapidité des premières interventions, de la compétence technique et du dévouement du personnel de la Compagnie du téléphérique ou de l'excelLENCE des liaisons radio qui permirent de diriger à distance de délicates manœuvres.

*Les liaisons radio sont, capitaines.*





# L'ACCIDENT DU TELEPHERIQUE DE L'ÉTALE A LA CLUSAZ

par le Capitaine PARIÉS

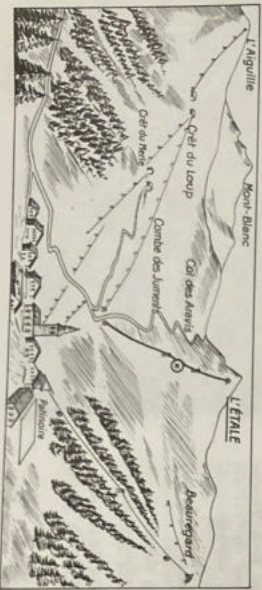
A 47 kilomètres au sud-est de Genève et à 32 kilomètres à l'est d'Annecy, La Clusaz, avec ses 1.040 mètres d'altitude, est le plus haut village de la vallée de Thônes, en Haute-Savoie.

Sa situation pittoresque au pied du majestueux passage des Aravis, entre les pittoresques verdoyants de la route du col et la gorge profonde (ou chuse) dont le bougre tire son nom, en fait une station de montagne justement appréciée.

La Clusaz fut longtemps un village engourdi sous ses toits de travaux. Les cultivateurs d'alentour sont restés fidèles au système d'exploitation de la « petite montagne », où chaque famille travaille le produit de son propre troupeau pour en tirer le « reblochon » (1). Dans la vallée, l'industrie du bois connaît une remarquable prospérité.

Et La Clusaz vivait tranquillement jusqu'à ce que les skieurs stergent de ses champs de neige, tout proches d'Annecy : des lors, une fondroyante réussite touristique allait bousculer sa paix hivernale. Ainsi, après avoir été, au début de ce siècle, surtout un centre de villégiature estivale, La Clusaz est devenu depuis trente ans l'une des stations de sports d'hiver les plus fréquentées des présalpes. Comme pour ajouter à sa publicité, deux hommes de ce village se sont hissés au premier plan de l'actualité : son maire, M. Pollet-Villard, en débochant, le 28 avril 1962, au sommet du Jannu (2.740 m), avec l'équipe de l'expédition himalayenne de Lionel Terry, et Guy Périllat, en gagnant le titre de champion du monde de ski en 1961.

Si l'enneigement de La Clusaz et son soleil ont rapidement attiré les skieurs, aucun effort n'a été négligé en vue d'assurer l'équipement de la station : huit téléskis ont été construits ainsi qu'un télésiège et deux téléphériques dont le dernier né, celui de l'Étale, mis en service le 13 janvier 1962, devait être accidenté deux mois plus tard...



La Clusaz - un hôtel de plâtre au soleil. Au centre, le téléphérique de l'Étale.



La cabine s'est couchée sur le flanc...

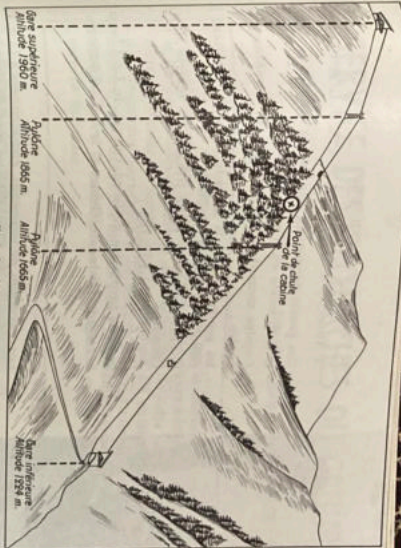
## Caractéristiques de l'installation

Le téléphérique de l'Étale est situé contre le flanc nord-ouest de la chaîne des Aravis. Il a une longueur de 1.750 mètres ; la gare inférieure est à 1.224 mètres et la gare supérieure à 1.960 mètres d'altitude. La dénivellation est donc de 736 mètres.

La ligne comporte deux pylônes métalliques intermédiaires sur lesquels les câbles porteurs reposent par des coussinets fixes. De part et d'autre de chacun de ces coussinets, sont disposés les rouleaux porteurs sur lesquels passent les deux câbles tracteurs de chaque voie. Les câbles porteurs sont continus, sans aucun changement sur tout le parcours de la cabine. Chaque est fait d'une seule pièce ; les deux extrémités sont réunies par une épissure. La vitesse normale de marche de l'installation est de 9 m. 20 par seconde.

Les deux cabines, complètement fermées, sont identiques et contiennent 36 personnes debout, et un compartiment une ossature revêtement essentiellement constitué d'alliages légers. Elles sont reliées au chariot par une suspension, également en métal léger, articulée au moyen d'un axe horizontal qui tourne librement dans des supports fixes au bâti du chariot. Celui-ci est composé de quatre bogies à deux roues montés sur des bandeliers.

(1) Ce fromage, fait de lait entier, à l'chaud, mûrit en Savoie — l'un en petits disques.



Etat des lieux : profil.

## L'accident

Le dimanche 18 mars 1962, vers midi, les skieurs se pressent nombreux à l'Étale ; le vent souffle, sous un soleil de printemps, et le vent nul.

La benne du téléphérique progresse normalement, mais lorsqu'elle arrive aux deux tiers de son parcours, le chef mécanicien de la gare inférieure arrête subitement le trafic : il vient de voir son amprentier chuter anormalement et les câbles « fouetter » d'une manière anormale. Quelques secondes plus tard, ses yeux cherchent en vain la cabine qui passait, l'abais, au-dessus des sapins : il ne reste plus que le chariot sur le câble porteur.

Que s'est-il produit ? La cabine vient de tomber dans une fosse de 10 mètres et s'est couchée sur le flanc, dans la neige épaisse. Un peu plus loin, le saut aurait été de 50 mètres...

Pour l'instant, 35 des 36 occupants de la cabine sont blessés et se trouvent dans la neige au travers des débris de verre et des skis cassés.

## L'alerte et les premiers secours

L'alerte générale est rapidement donnée ; les gendarmes du poste provisoire de La Clusaz la transmettent immédiatement aux services hospitaliers et à la gendarmerie d'Annecy.

Tous les monteurs de la station se portent sur les lieux de l'accident avec des trajoneux ; sur instructions du préfet de la Haute-Savoie, un hélicoptère de la Protection civile, basé provisoirement à Evian, est envoyé d'urgence à La Clusaz. L'inspecteur départemental des Services d'incendie fait converger vers La Clusaz toutes les ambulances disponibles ainsi que le corps des Sapeurs-Pompiers de Thônes.

Le colonel commandant la subdivision militaire à Annecy apporte le renfort de deux ambulances du service de Santé.

Le préfet de la Haute-Savoie, le procureur de la République et l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées se rendent sur les lieux.

La doctoresse, directrice départementale de la Santé, organise un centre de soins et de triage à la mairie de La Clusaz ainsi que la répartition des blessés entre les établissements hospitaliers d'Annecy.

## Rôle joué par la Gendarmerie et moyens mis en œuvre par elle

Dans un premier temps, le personnel du poste provisoire de La Clusaz a donc dirigé l'alerte.

Simultanément, des gendarmes de la brigade moto-cycliste d'Annecy, détachés en renfort, comme chaque dimanche, pour la surveillance de la circulation, organisent les premières rotations d'ambulances.

A Annecy, dès réception de l'alerte, le chef d'escadron, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, assisté du capitaine commandant la compagnie, prend le commandement du service « Police-Italiens » dans le cadre du plan Orsac et se transporte immédiatement vers le lieu de l'accident, précédant les personnels des brigades d'Annemasse (moto-cycliste), d'Alduy-Chéran, de La Balme, de Evreux, du Plo, de Humilly et de Thônes, qui ont reçu l'ordre de faire mouvement vers La Clusaz.

Le P. C. mixte des sauveteurs est situé au bas du téléphérique des Joux où est effectué le transportement dans les ambulances des blessés évacués par trajoneux de la cabine accidentée. Simultanément, l'hélicoptère de la Protection civile évacue directement les skieurs les plus sérieusement atteints, des lieux de l'accident vers La Clusaz ou Annecy.

Au P. C. mixte, deux gendarmes reçoivent les identités des blessés ; sur les lieux de la chute de la cabine, le maréchal des logis-chef, commandant la brigade de Thônes et ses gendarmes-skieurs commencent l'enquête ; le personnel des deux brigades moto-cyclistes assure la personnalisation des ambulances dans les voies étroites libre circulation des voitures dans les voies étroites et entaillées qui vont du P. C. mixte au centre de soins et de triage de la mairie. Les autres grades et gendarmes disponibles :

— participent au transportement des blessés ; — rassemblent les vêtements et équipements abandonnés par les skieurs évacués ;

Il ne reste plus que le chariot sur le câble porteur.







Evacuation des blessés par traîneaux.

— contiennent la foule des curieux ou des membres des familles qui cherchent à obtenir des nouvelles à proximité du P. C. mixte, de la D. Z. ou du centre de soins et de triage de la mairie.

Toutes ces tâches, multiples et urgentes, ne sont menées à bien que grâce à la parfaite efficacité du réseau radio qui a été organisé.



#### Transmissions

Les liaisons radio sont assurées à l'aide du matériel suivant :

A La Clusaz :

1 E.R. 504 - 1 S.C.R. 610,

1 A.N.G.R.C./9 - 4 T.R.P.P./8.

Les gendarmes participent au transbordement des blessés.



A Thônes : 1 S. C. R. 610.

A Annecy : 1 S. C. R. 608 et 1 A. N. G. R. C./9.

Ces postes permettent une liaison constante entre :

- le P. C. mixte du téléski des Joux ;
- l'équipe menant l'enquête auprès de la cabine accidentée ;
- les gendarmes de la brigade motorisée réglant la circulation dans la localité ;
- le centre de soins et de triage à la mairie de La Clusaz ;
- la D. Z. de l'hélicoptère ;
- le poste provisoire de Gendarmerie de La Clusaz ;
- la brigade voisine de Thônes et le P. C. d'Annecy.



Les opérations de sauvetage, commencées à 12 h. 15, se sont achevées à 16 h. 30. Elles se sont déroulées sans heurt et sans incident. En cette occasion, il faut souligner la rapidité du déclenchement et de la diffusion de l'alerte ainsi que l'efficacité de la chaîne des secours, grandement facilitée par le bon fonctionnement du réseau des transmissions.

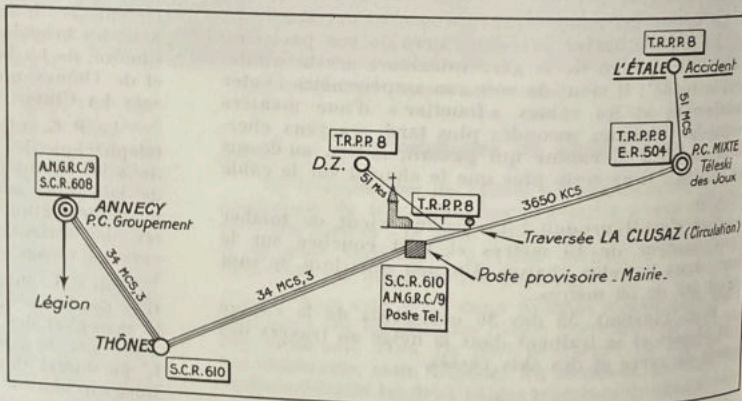


Schéma : Réseau transmissions.

Les causes de la chute de la cabine ne sont pas encore déterminées ; l'enquête de la Gendarmerie a permis d'éliminer l'hypothèse de la surcharge ; en revanche, celle d'une défaillance du métal n'est pas exclue : des experts ont été désignés par l'autorité judiciaire.



Cet accident a eu un profond retentissement, tant par son caractère particulier (cabine de téléphérique) que par le nombre élevé des personnes blessées.

La participation active et la coordination des efforts des organismes civils et militaires compétents ont très favorablement impressionné la population locale comme la foule des skieurs venus de Suisse, de Paris et de la région lyonnaise.

## LE SERVICE

N.D.L.  
colonel Ca  
et les poss  
métropolit  
des deman  
ailleurs, no  
documenta  
service int

Le Service  
Gendarmerie de  
du 1<sup>er</sup> juillet 195

Il permet :

- l'exploitation
- l'identification
- la continuité

Les résultats  
de façon indubita

Nombre d'appels téléph  
Nombre d'appels radio  
Nombre de demandes  
Nombre de pièces de jus  
sur demande . . . . .

Total des arrestations p

- a) Flagrant délit . . . . .
- b) Hors le cas flagr

Pour l'année  
doublés par rappo  
que le prouve les  
septembre.

Période	Total	Flagr
AOUT 1962 . . . . .		
SEPTEMBRE 1962 . . . . .		

Ce service est  
différentes polices de  
permanence, de jour